



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

CL/202/SR.1
28 mai 2018

Compte rendu du Conseil directeur

202^{ème} session

25 et 28 mars 2018

Genève (*Centre international de Conférences de Genève*)

Ordre du jour

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/202/A.1 et A.2)	3
2. Approbation du compte rendu de la 201 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/201/SR.1) ..	3
3. Propositions pour l'élection du Président de la 138 ^{ème} Assemblée	3
4. Rapport de la Présidente	
a) Sur ses activités depuis la 201 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/202/4a)-R.1)	3
b) Sur les activités du Comité exécutif	3
5. Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2017	4
6. Résultats financiers de l'exercice 2017 et situation financière (CL/202/6-R.1, 6-R.1-Add et R.2)	4
7. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP	
a) Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP23/CMP13) (CL/202/7a)-R.1)	7
b) Conférence internationale sur le thème <i>Promouvoir une meilleure coopération régionale pour des migrations sensées et humaines en Méditerranée</i> (CL/202/7b)-R.1)	7
c) Quatrième Conférence mondiale des jeunes parlementaires (CL/202/7c)-R.1)	7
d) Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC (CL/202/7d)-R.1)	7
e) Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies (CL/202/7e)-R.1)	7
f) Réunion parlementaire à l'occasion de la 62 ^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (CL/202/7f)-R.1)	8
8. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 (CL/202/8-R.1)	16
9. Coopération avec le système des Nations Unies (CL/202/9-R.1.rev et P.1)	16
10. Questions relatives aux Membres de l'UIP et à la situation de certains parlements	
a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP	18
b) Situation de certains parlements	18
c) Statut d'observateur	
d) Réaliser l'objectif d'universalité (CL/202/10-R.1)	20
11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
a) Forum des femmes parlementaires (CL/202/11a)-R.1)	22
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/202/11b)-R.1, R.2, P.1 et P.2)	8
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/202/11c)-R.1 et P.1 à P.3)	23
d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/202/11d)-R.1 et P.1)	23
e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/202/11e)-R.1)	24
f) Groupe consultatif sur la santé (CL/202/11f)-R.1)	24
g) Forum des jeunes parlementaires (CL/202/11g)-R.1)	24
h) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (CL/202/11h)-R.1)	25
12. 139 ^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 14-18 octobre 2018)	28
13. Prochaines réunions interparlementaires (CL/202/13-P.1)	
a) Réunions statutaires	28
b) Réunions spécialisées et autres	28
14. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP (CL/202/14-P.1.rev)	29
15. Elections au Comité exécutif	
16. Divers	29

Première séance

Dimanche 25 mars 2018

La réunion est ouverte à 9 h 20 sous la conduite de la Présidente de l'Union interparlementaire (UIP), Mme G. Cuevas (Mexique).

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CL/202/A.1 et A.2)

L'ordre du jour est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 201^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/201/SR.1)

Le compte rendu de la 201^{ème} session du Conseil directeur est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

PROPOSITIONS POUR L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA 138^{ème} ASSEMBLEE

La Présidente, rappelant la pratique établie, qui veut que le Président ou la Présidente de l'UIP préside les Assemblées de l'UIP se tenant à Genève, où il n'y a pas de parlement hôte, dit qu'elle considère que le Conseil souhaite la voir présider la 138^{ème} Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

a) Sur ses activités depuis la 201^{ème} session du Conseil directeur (CL/202/4a)-R.1)

La Présidente, après avoir passé en revue, à l'aide de diapositives, les activités qu'elle a menées depuis la précédente session du Conseil directeur, dit que ces activités sont décrites en détail dans son rapport sur ce sujet (CL/202/4a)-R.1).

b) Sur les activités du Comité exécutif

La Présidente dit que la plupart des sujets dont le Comité exécutif a traité pendant ses deux jours de délibérations intenses et fructueuses à Genève, feront l'objet de rapports sous les points pertinents de l'ordre du jour. Elle ajoute que, lorsque le Comité a examiné la situation particulière du Venezuela, il a appris que le Parlement vénézuélien avait acquitté une partie de ses arriérés. Ce parlement peut donc participer à la présente Assemblée en y exerçant pleinement ses droits de vote. La délégation vénézuélienne, telle qu'elle est annoncée, représente tout le spectre politique et se compose à parité d'hommes et de femmes. En ce qui concerne la situation au Yémen, le Comité a noté avec satisfaction que le Parlement yéménite, à la suite des consultations entre l'UIP et les deux factions parlementaires du pays, était prêt à envoyer à la présente Assemblée une délégation unique et à y parler d'une seule voix. Il a donc décidé de débloquer la participation du Yémen à l'UIP, notamment en vue de favoriser la poursuite du dialogue entre les deux factions.

S'agissant des amendements et des sous-amendements proposés aux Statuts et Règlements de l'UIP et des réactions à ces propositions, le Comité, après en avoir longuement débattu, a décidé de recommander au Conseil d'adopter les amendements tendant à renforcer la présence des jeunes au sein de l'UIP. Si cette décision est un motif de fierté et de satisfaction pour

elle en tant que jeune femme parlementaire, c'est aussi une victoire pour l'UIP qui fait office de pionnière dans le domaine de l'autonomisation des jeunes. Elle prie instamment tous les parlements de faire en sorte que leur délégation aux Assemblées de l'UIP compte de jeunes parlementaires.

Pour ce qui est de ses propres propositions et de celles de la Fédération de Russie, le Comité a adhéré dans les grandes lignes à la vision d'une UIP renforcée qui les inspire et a reconnu avoir besoin d'un peu plus de temps pour réfléchir à ce qu'elles impliquent. Il a donc demandé à son Vice-Président, M. Kosachev, de poursuivre les consultations dans le but d'élaborer, dans les délais statutaires, une nouvelle série d'amendements qui puissent être examinés à la prochaine Assemblée en octobre 2018. Les propositions actuelles ont donc été retirées et les Membres sont invités à s'exprimer lors des consultations. Le Comité devant achever ses travaux l'avant-dernier jour de l'Assemblée, elle en rendra compte à nouveau à la prochaine séance du Conseil.

Le Conseil directeur prend acte du rapport de la Présidente.

Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DE L'UIP EN 2017

Le Secrétaire général, après avoir résumé à l'aide de diapositives les activités menées par l'UIP en 2017, dit que ces activités sont exposées en détail dans le *Rapport annuel 2017* que l'on peut télécharger sur le site web de l'UIP à la page www.ipu.org/fr/ressources/publications/propos-de-luip/2018-03/rapport-annuel-dactivites-de-lunion-interparlementaire-2017. A propos de l'action menée dans le domaine de la santé, il renouvelle l'appel récent lancé par l'UIP à ses Membres, en coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), pour que ceux-ci exhortent leurs gouvernements respectifs à ratifier le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac afin que le 40^{ème} instrument de ratification nécessaire à l'entrée en vigueur du Protocole soit déposé avant le mois de juillet 2018. Il invite les participants à diffuser le *Rapport annuel 2017* auprès de leurs collègues parlementaires afin de promouvoir l'adhésion voulue aux travaux de l'UIP.

Le Conseil directeur prend note du rapport annuel du Secrétaire général.

Point 6 de l'ordre du jour

RESULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2017 ET SITUATION FINANCIERE

(CL/202/6-R.1, R.1-Add et R.2)

M. R. del Picchia (France), membre du Comité exécutif et Président du Sous-Comité des finances, présente les résultats financiers de l'exercice 2017 consignés dans le document CL/202/6-R.1, et explique que l'excédent de fonctionnement de quelque CHF 560 000 est à attribuer essentiellement à l'augmentation des recettes provenant des contributions statutaires. Cependant, les frais de personnel ont été réduits aussi, en ce sens que de nouvelles vacances de postes n'ont pas été pourvues et que le personnel en place s'est réparti le travail supplémentaire sans rétribution financière. De plus, l'UIP a engagé moins de personnel temporaire car les deux Assemblées de 2017 se sont tenues hors de Genève. Par ailleurs, la Fédération de Russie a versé une contribution supplémentaire au budget de l'UIP en prenant généreusement en charge des frais additionnels associés à la 137^{ème} Assemblée de Saint-Petersbourg auxquels l'UIP aurait dû normalement subvenir si elle avait eu lieu à Genève.

En revanche, l'affaiblissement du franc suisse par rapport au dollar des Etats-Unis a entraîné une perte de quelque 83 000 CHF sur les transactions de change. De plus, les créances douteuses ont triplé depuis 2015 pour atteindre 154 000 CHF et les arriérés de contributions s'élèvent actuellement à 812 000 CHF, ce qui est le signal qu'il faut agir pour inverser ces tendances. S'agissant du personnel de l'UIP, le Sous-Comité a constaté que le nombre des femmes était toujours supérieur à celui des hommes et a donc suggéré d'être attentif à la répartition des nationalités. L'UIP va puiser quelque 220 000 CHF dans sa réserve pour travaux de réfection à son Siège, qui s'élève approximativement à 427 000 CHF, pour remplacer ses fenêtres. L'engagement de consultants pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP a entraîné des coûts substantiels mais a eu aussi l'avantage de soulager le personnel permanent et a libéré l'UIP de la nécessité de recruter du personnel supplémentaire.

En conclusion, il renvoie au rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2018 (CL/202/6-R.2), dont il ressort que l'opinion émise par le Vérificateur extérieur des comptes a été positive à tous égards. Constatant avec satisfaction que la Direction de l'UIP a suivi toutes les recommandations que le Vérificateur extérieur des comptes lui a faites ces dernières années, il dit que le Sous-Comité recommande au Conseil d'approuver l'administration financière de l'UIP pour 2017.

La Présidente exprime sa gratitude à tous ceux à qui l'on doit ces résultats positifs et engage tous les Membres qui ne l'ont pas encore fait à acquitter sans tarder leurs contributions statutaires.

M. K. Örnfjäder (Suède), Vérificateur interne des comptes, dit en présentant son rapport qu'il a examiné avec attention le rapport financier et les états financiers vérifiés qui figurent dans le document CL/202/6-R.1 et qu'il se réjouit que le Vérificateur extérieur des comptes y exprime une opinion favorable sur la situation financière, les résultats financiers et l'état des flux de trésorerie de l'UIP au 31 décembre 2017, ainsi que sur la conformité des comptes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il note que l'UIP comptabilisera à l'avenir les dons comme recettes dès que les donateurs auront officialisé leur promesse de don et prie instamment les présidents des groupes géopolitiques d'encourager les Membres à acquitter ponctuellement leurs contributions statutaires. Ceux-ci pourraient souhaiter suivre l'exemple du Parlement suédois et apporter une contribution volontaire au financement du budget ordinaire de l'UIP pour l'aider à mettre en œuvre ses nombreuses activités. Convaincu que les résultats financiers de l'exercice 2017 reflètent fidèlement la situation financière actuelle de l'UIP, il rejoint le Sous-Comité pour estimer que le Conseil devrait approuver l'administration financière de l'UIP pour 2017.

Le Secrétaire général, faisant le point sur la mobilisation des contributions volontaires, dit que l'Agence suédoise de développement international a prolongé jusqu'à la fin de 2018 son accord de financement avec l'UIP, qui porte sur des sommes non négligeables, avec la possibilité de le reconduire après cette date. L'organisation japonaise à but non lucratif, *Worldwide Support for Development*, a continué elle aussi à honorer son engagement de verser à l'UIP 3 millions de dollars E.-U. sur cinq ans pour financer des activités relatives à la démocratie, à l'autonomisation des jeunes et à l'égalité entre hommes et femmes, notamment en Asie. Le Ministère canadien des affaires étrangères, du commerce et du développement continue lui aussi à financer à hauteur de 1,5 million de dollars E.-U. la mise en œuvre du programme jusqu'à la fin de 2018. Irish Aid, de son côté, est décidée à soutenir, avec ONU Femmes, les activités de l'UIP tendant à promouvoir l'égalité entre les sexes, lesquelles bénéficient aussi de l'appui du Conseil national de la Fédération des Emirats arabes unis, qui continue par ailleurs à financer la refonte du site web de l'UIP.

Des institutions des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'OMS, contribuent au financement de programmes au niveau national. Le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU a apporté son soutien en vue d'encourager la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité relative à la non-prolifération des armes de destruction massive parmi les acteurs non étatiques. Les activités tendant à protéger la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ont bénéficié de deux subventions de 200 000 CHF chacune, l'une du Partenariat du même nom et l'autre du Gouvernement angolais. Quant aux gouvernements de la Chine, de la Guinée équatoriale et de la Micronésie, ils ont versé respectivement 1,5 million de CHF pour le renforcement des capacités de développement durable dans les pays en développement, 400 000 CHF pour des activités touchant à la santé et à l'égalité des sexes, et 100 000 CHF pour des activités relatives aux migrants et aux réfugiés.

S'agissant de l'aide en nature, l'Assemblée nationale de la République de Corée détache depuis plus de dix ans du personnel auprès de l'UIP, essentiellement pour l'épauler dans ses recherches, et l'Assemblée populaire nationale chinoise a exprimé récemment le désir de suivre cet exemple. Le personnel détaché y gagne aussi en apprenant à connaître le fonctionnement d'une organisation multilatérale comme l'UIP, de même que les stagiaires d'instituts de recherche et de cercles de réflexion tels que l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, qui y acquièrent de l'expérience professionnelle.

La Présidente, se félicitant des rapports favorables des Vérificateurs de comptes extérieur et interne qui attestent la solidité financière de l'UIP, dit qu'il faut encourager le Secrétariat de l'UIP à continuer de veiller à ce que ses comptes demeurent transparents et accessibles, notamment en les postant sur le site web de l'UIP.

M. M. Thambi Durai (Inde) demande ce qui est fait actuellement pour recouvrer les contributions impayées.

Le Secrétaire général dit que le Comité exécutif examine la situation particulière de chaque parlement présentant des arriérés de contributions pour l'encourager à honorer ses engagements de Membre de l'UIP et lui éviter des sanctions, en particulier la suspension. Comme les Membres ne sont pas toujours sensibles à la nécessité d'acquitter ponctuellement leurs contributions statutaires, les présidents des groupes géopolitiques ont été priés d'user autant que possible de leur influence sur eux pour endiguer la tendance de plus en plus nette à ne pas régler ses contributions.

M. A. Jasem Ahmad (Emirats arabes unis) demande comment le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent va être financé et s'enquiert de l'appui apporté aux parlements impécunieux ou en difficulté financière, en particulier d'Afrique.

Mme D. Solórzano (République bolivarienne du Venezuela) dit que son Parlement présente des arriérés de contributions mais n'y est pour rien car ses finances sont aux mains du Gouvernement vénézuélien. Elle exhorte donc l'UIP non seulement à prier instamment le Gouvernement de renoncer à cette mainmise mais aussi de protéger les droits des parlementaires élus du pays, qui n'ont perçu aucun traitement depuis deux ans.

Le Secrétaire général prend place au fauteuil présidentiel en raison d'une absence temporaire de la Présidente.

Un délégué de l'Iraq dit que, malgré les difficultés financières dues au conflit et au terrorisme en Iraq, son Parlement a décidé récemment de verser dès que possible à l'UIP les sommes qu'il lui doit. Il espère donc que son pays ne figurera plus dans le tableau des contributions impayées.

Le Secrétaire général, faisant fonction de président, se réjouit de cette annonce d'un règlement prochain et dit que le tableau des contributions impayées est constamment remis à jour en fonction des paiements reçus. Concernant la situation au Venezuela, il rappelle que le Comité exécutif a décidé d'autoriser la délégation vénézuélienne à participer à la présente Assemblée en y exerçant pleinement ses droits de vote. L'UIP, qui a demandé aux autorités vénézuéliennes de débloquent des fonds pour acquitter les contributions impayées du Parlement, espère une réponse favorable de leur part.

En ce qui concerne le Groupe consultatif de haut niveau, certains de ses membres et d'autres parlements ont exprimé le désir d'en financer les activités. Ses besoins financiers exacts seront calculés dès que son budget et son plan de travail auront été finalisés. Dans l'intervalle, le Conseil national de la Fédération des Emirats arabes unis, qui préside le Groupe, a généreusement versé un capital de départ de 100 000 CHF pour financer les travaux préparatoires.

S'agissant de l'appui de l'UIP aux parlements en crise, en particulier dans les pays en développement, l'assistance au renforcement des capacités qu'elle apporte à de nombreux pays en développement d'Afrique, entre autres, est détaillée dans le tableau matriciel qui figure dans le document CL/202/6-R.1-Add. Dans ce contexte, le Fonds de solidarité parlementaire créé en 2016 pour encourager des parlements démunis à participer aux activités de l'UIP est venu en aide jusqu'à présent au Parlement du Vanuatu, qui est devenu membre à part entière de l'UIP. Le Fonds n'a reçu aucune autre demande d'assistance.

La Présidente de l'UIP reprend place au fauteuil présidentiel.

Le Conseil directeur donne quitus au Secrétaire général pour l'administration financière de l'UIP en 2017.

ETABLISSEMENT DU QUORUM

Le Secrétaire général annonce que le quorum a été fixé à 73 pour la présente session, conformément à l'article 34.2 du Règlement du Conseil directeur, les membres du Conseil directeur ou leurs remplaçants participant à la première séance du Conseil étant au nombre de 145.

La séance est levée à 11 h 05.

Deuxième séance

Mercredi 28 mars

La séance est ouverte à 9 h 45 sous la conduite de la Présidente de l'UIP, Mme G. Cuevas (Mexique).

Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

- a) **Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP23/CMP13)**
(CL/202/7a)-R.1)

La Présidente présente le rapport contenu dans le document CL/202/7a)-R.1, qui renseigne sur la réunion parlementaire d'une journée tenue en novembre 2017 à Bonn, à l'occasion de la 23^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

- b) **Conférence internationale sur le thème *Promouvoir une meilleure coopération régionale pour des migrations sensées et humaines en Méditerranée***
(CL/202/7b)-R.1)

M. A. Muscat (Malte), rendant compte de la conférence internationale de deux jours qui s'est tenue à La Valette en novembre 2017, relatée dans le document CL/202/7b)-R.1, dit que la conférence a permis aux participants de se faire part de leurs bonnes pratiques s'agissant de la gestion des migrations de part et d'autre de la Méditerranée et d'étudier les possibilités d'harmoniser leur action. Les observations, conclusions et recommandations qui en ont résulté sont consignées dans l'annexe du document.

- c) **Quatrième Conférence mondiale des jeunes parlementaires**
(CL/202/7c)-R.1)

M. K. Abdullah (Koweït) présente le rapport consigné dans le document CL/202/7c)-R.1 sur la quatrième Conférence mondiale des jeunes parlementaires qui s'est déroulée pendant deux jours à Ottawa en novembre 2017.

- d) **Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC**
(CL/202/7d)-R.1)

M. K. Örnfjäder (Suède) rend compte de la session annuelle de deux jours de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est tenue à Buenos Aires en décembre 2017 et dont le rapport figure dans le document CL/202/7d)-R.1. Il dit que, le commerce étant le moteur du développement, la session n'a cessé de prendre de l'importance au fil des années. En tant que représentants attachés à la protection et à la promotion du bien-être, les parlementaires doivent s'attaquer aux obstacles au commerce mondial et veiller à ce que ses bénéfices profitent au plus grand nombre, notamment en contribuant aux travaux de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

- e) **Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies**
(CL/202/7e)-R.1)

La Présidente présente le rapport, diffusé sous la cote CL/202/7e)-R.1, concernant l'Audition parlementaire annuelle. D'une durée de deux jours, l'Audition s'est tenue en février 2018 au Siège de l'ONU à New York et a porté sur le nouveau pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Après avoir signalé que l'UIP s'est fréquemment penchée sur les questions relatives aux migrations et le fait une fois de plus à la présente Assemblée, elle dit que l'Audition a été l'occasion d'établir des contacts avec de hauts responsables des Nations Unies et a mis en évidence non seulement la pertinence de l'UIP mais aussi les avantages d'une coopération renforcée entre l'UIP et les Nations Unies pour poursuivre des objectifs communs sur des questions d'intérêt vital.

f) **Réunion parlementaire à l'occasion de la 62^{ème} session de la Commission de la condition de la femme**
(CL/202/7f)-R.1)

Mme M.N. Mensah-Williams (Namibie), rendant compte de la réunion parlementaire d'une journée qui s'est tenue en mars 2018 à l'occasion de la 62^{ème} session de la Commission de la condition de la femme, dit que le thème, intitulé *Les parlements au service des femmes et des filles en milieu rural*, a été au centre d'un débat constructif. En énumérant les principaux points du débat, présentés dans le document CL/202/7f)-R.1, elle souligne la nécessité d'abroger les lois discriminatoires et d'associer les hommes à tous les efforts tendant à promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural.

Le Conseil directeur prend note des rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP.

Point 11 de l'ordre du jour

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

b) **Comité des droits de l'homme des parlementaires**
(CL/202/11b)-R.1, R.2, P.1 et P.2)

Mme D. Solórzano (République bolivarienne du Venezuela), Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, rendant compte des activités menées par le Comité à sa présente session de Genève, dit qu'il a tenu 12 auditions et réunions informelles avec des délégations officielles présentes à la 138^{ème} Assemblée et des plaignants et les remercie tous. Ces entretiens revêtent une grande importance pour le Comité en lui permettant de mieux comprendre les cas dont il est saisi, d'exprimer ses préoccupations et de procéder à des échanges de vues et favorisent un dialogue constructif qui aide à trouver des solutions satisfaisantes, conformes aux normes nationales et internationales relatives aux droits de l'homme. Il a aussi rencontré la Présidente de l'UIP, ce qui a été l'occasion d'expliquer son travail, de réfléchir aux moyens d'obtenir que ses recommandations soient mieux suivies et d'aborder des questions récurrentes qui intéressent l'UIP dans son ensemble.

A la présente session, le Comité a examiné 18 cas relatifs à la situation de 248 parlementaires de 12 pays. Parmi ces parlementaires, 44 pour cent viennent d'Asie, 25 pour cent des Amériques, 23 pour cent d'Europe, 6 pour cent d'Afrique et 2 pour cent du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Vingt-deux pour cent des cas concernent des femmes parlementaires et 98 pour cent, des parlementaires de l'opposition. Passant aux projets de décision concernant ces cas, elle signale que le Secrétariat en a changé la présentation par souci de clarté et que les cas qui ne sont pas mentionnés continueront à être examinés.

Cambodge

La situation au Cambodge s'est encore dégradée ces derniers mois ; les autorités cambodgiennes refusent tout dialogue et persistent dans la voie de la répression. Elles ont décidé de ne pas participer à la présente Assemblée pour protester contre ce qu'elles considèrent comme une ingérence dans leurs affaires intérieures et ont affirmé à plusieurs reprises leur respect des principes de la démocratie parlementaire, du pluralisme et des droits de l'homme. Tous les parlementaires de l'opposition sont en exil et M. Kem Sokha, détenu au secret et dont la santé se serait détériorée, n'a toujours pas été jugé. L'UIP s'est vu refuser l'autorisation de le rencontrer en prison. Le seul parti d'opposition a été dissous et les autorités affirment que l'opposition prépare un coup d'Etat, bien que les preuves qu'elles produisent confirment qu'elle veut simplement gagner les prochaines élections et obtenir par les moyens démocratiques une alternance au pouvoir. Tous les membres du Parti du salut national du Cambodge (CNRP) ont été exclus de la vie politique pour cinq ans, déchus de leur mandat parlementaire et réassignés, sans élection, à des partis politiques proches du parti majoritaire. En conséquence, le parti au pouvoir, sans concurrent sérieux, est assuré de s'y maintenir après les élections de juillet 2018 et a aussi obtenu tous les sièges aux élections sénatoriales tenues après la dissolution du parti d'opposition.

Consterné par cette situation, le Comité exprime de sérieux doutes quant à la conduite d'élections crédibles, libres, régulières et transparentes en juillet 2018 et à l'intégrité et la légitimité du Parlement cambodgien. Il demande instamment aux autorités cambodgiennes de réintégrer

immédiatement dans leurs fonctions les 55 membres de l'Assemblée nationale appartenant au CNRP, de reprendre le dialogue politique et d'autoriser l'opposition à faire librement campagne pour les élections. Il prie aussi instamment les Membres de l'UIP de continuer à relayer activement ses préoccupations quant à la situation et de tout mettre en œuvre pour que les autorités cambodgiennes y répondent.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de 57 parlementaires du Cambodge.

Maldives

Les Maldives sont actuellement en proie à de profonds troubles politiques. Le Président a refusé d'appliquer une décision de la Cour suprême ordonnant la libération de neuf parlementaires et la réintégration de 12 autres et a proclamé l'état d'urgence. Au vu de ces développements, une délégation mandatée par le Comité a visité le pays la semaine dernière pour discuter de la situation préoccupante des parlementaires de l'opposition. Elle est profondément préoccupée par l'instabilité politique persistante aux Maldives, et estime qu'il faut s'attaquer aux causes de cette instabilité afin de prévenir de nouvelles tensions avant les élections présidentielles de septembre 2018 et les élections législatives de mars 2019. Convaincue en outre que le mandat des 12 parlementaires ayant quitté le principal parti au pouvoir pour rejoindre l'opposition a été révoqué de manière arbitraire, elle demande aux autorités maldiviennes de laisser les 12 parlementaires siéger au parlement dès que possible et de veiller à ce que les nombreux parlementaires de l'opposition arrêtés au titre de l'état d'urgence se voient garantir leur droit à un procès équitable. La délégation craint en outre que le Parlement ne respecte pas totalement la Constitution dans la conduite de ses travaux et est préoccupée par le fait que les partis majoritaires et l'opposition ne parviennent apparemment pas à se servir de la tribune du parlement pour confronter leurs points de vue et trouver des solutions communes. Elle appelle donc toutes les parties à entamer un dialogue constructif et les encourage à avoir recours aux compétences que l'UIP propose de mettre à leur disposition. Le rapport de la mission, ainsi que toutes les observations communiquées par les parties concernées, seront présentés au Conseil à la prochaine Assemblée. Le Comité espère que, dans l'intervalle, la situation se sera améliorée et que certaines des recommandations préliminaires de la mission auront été suivies.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de 50 parlementaires des Maldives.

Mongolie

Au moment de son assassinat en 1998, Zorig Sanjasuuren – l'un des pères du mouvement démocratique en Mongolie – devait être nommé Premier Ministre. Son dossier, politiquement très sensible, a été classé "secret d'Etat" et le peuple mongol a encore le sentiment que l'affaire a été étouffée pour protéger les commanditaires de cet assassinat. Le Comité s'est rendu pour la troisième fois en Mongolie en septembre 2017, après avoir appris que trois personnes avaient été subitement arrêtées, jugées à huis clos sur la base d'éléments confidentiels et condamnées à la prison à perpétuité pour l'assassinat de M. Zorig. Les services secrets poursuivent l'enquête pour identifier les commanditaires de l'assassinat.

La version finale du rapport de mission figure dans le document CL/202/11b)-R.2, ainsi que les observations communiquées par la famille de M. Zorig et les autorités mongoles. Le Comité est heureux d'avoir pu discuter de ses préoccupations et de la position des autorités avec la délégation mongole pendant la présente session. Les normes internationales d'un procès équitable ont été violées de façon flagrante dans les procès qui se sont déroulés récemment et le Comité estime, comme la famille de M. Zorig, que justice n'a pas été faite en l'espèce. Il craint que les trois personnes condamnées ne soient que des boucs émissaires utilisés pour protéger ceux qui ont perpétré et ordonné l'assassinat. De sérieux indices portent à croire, en particulier, que leurs aveux ont été obtenus sous la torture. Le Comité est aussi préoccupé par les actes d'intimidation dont font l'objet les membres de la famille des condamnés, le seul témoin oculaire de l'assassinat et d'autres personnes, notamment des parlementaires, qui ont exprimé publiquement leurs doutes à propos du procès.

Le Comité a appris avec satisfaction que le Gouvernement mongol avait finalement décidé de rendre publique une grande partie des dossiers et encourage donc les autorités compétentes à tenir un nouveau procès qui soit public, équitable et impartial et se déroule en présence

d'observateurs nationaux et internationaux, pour éviter une grave erreur judiciaire. Il se félicite que l'UIP ait été invitée à envoyer une autre délégation du Comité dans le pays pour prendre connaissance des informations déclassifiées désormais accessibles mais souhaite recevoir d'abord les éléments et pièces essentiels versés au dossier.

M. E.-A. Luvsantseren (Mongolie), exprimant sa sincère gratitude à l'UIP pour l'intérêt qu'elle n'a cessé de porter au cas de M. Zorig, dit que, conformément à la Constitution mongole, les tribunaux sont les seuls détenteurs du pouvoir judiciaire et qu'il ne peut pas y avoir d'ingérence dans l'administration de la justice. Il est ainsi interdit aux parlementaires de s'impliquer dans des procédures judiciaires et de se mêler des décisions de justice. Le Parlement mongol a cependant tenté de soutenir l'UIP dans ses efforts pour organiser une mission en Mongolie, rencontrer les autorités compétentes et recueillir des informations. C'est grâce aux efforts de l'UIP que le dossier pénal de l'affaire Zorig a été déclassifié, ce qui a incité le Parlement à inviter le Comité à effectuer une nouvelle mission en Mongolie pour examiner ce dossier et en tirer ses conclusions. L'Etat, le Parlement et le peuple de Mongolie ont le même but que l'UIP : ils veulent que justice soit faite et que le cas de M. Zorig soit résolu dans le respect des lois en vigueur et c'est pourquoi ils sont prêts à coopérer avec le Comité. Dans la mesure où ces lois sont conformes aux normes internationales reconnues en matière de droits de l'homme, ils sont convaincus que l'affaire finira par être résolue et que justice sera faite.

Mme D. Solórzano, Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, appuyée par **la Présidente**, dit que le Comité est reconnaissant à la délégation mongole de sa coopération et s'attachera à répondre dès que possible à l'invitation qui lui a été faite.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Zorig Sanjasuuren.

Niger

Le Comité a pu s'entretenir avec les deux parties des questions dont il est saisi. Pour la première fois, la délégation du Niger à l'Assemblée était inclusive, ce qui a facilité le dialogue et permis au Comité d'entendre des avis politiques différents. Le Comité compte sur l'Assemblée nationale pour continuer à relayer ses préoccupations aux autorités compétentes et pour s'employer à rechercher une solution dans le respect de la séparation des pouvoirs. Le Comité a demandé à se rendre au Niger pour s'entretenir directement avec les représentants des pouvoirs exécutif et judiciaire et encourager la reprise du dialogue politique et la recherche d'une solution aux cas de M. Amadou Hama, ancien Président de l'Assemblée nationale et chef actuel de l'opposition, et de M. Seidou Bakari, ancien Président de son groupe parlementaire, et espère recevoir une réponse positive. Il n'a aucun doute sur le caractère politique des deux affaires.

Il constate avec regret qu'aucun progrès n'a été enregistré ni dans l'un ni dans l'autre cas et que M. Bakari est détenu depuis près de deux ans sans avoir été jugé. Le bien-fondé des accusations portées contre lui suscite aussi de nombreuses interrogations auxquelles il n'a pas été répondu. Le Comité exprime sa préoccupation au sujet de la situation actuelle de M. Amadou Hama et de sa famille, en particulier de celle des deux enfants que M. Amadou Hama et sa femme considèrent comme les leurs et qui ont été séparés d'eux par la force et doivent être placés dans un orphelinat. Le Comité appelle les autorités du Niger à se conformer à leur obligation de protéger ces deux enfants et de veiller à leurs intérêts, qui devraient l'emporter sur toute considération d'ordre judiciaire ou politique.

M. S. Iro (Niger) remercie le Comité de l'intérêt qu'il porte au Niger mais dit que le résumé du cas, qui figure dans le document CL/202/11b)-R.1, laisse entendre à tort que l'immunité parlementaire de M. Hama n'a pas été respectée. Cette question n'a jamais été soulevée par le passé alors que, par deux fois, son immunité a été levée exactement de la même manière. Le Comité n'a pas tenu compte des observations que lui a communiquées de bonne foi l'Assemblée nationale du Niger. Celle-ci lui a confié que la procédure parlementaire pertinente avait été correctement suivie et a affirmé en outre que l'affaire n'était pas motivée par des considérations politiques, puisqu'elle touchait au total 30 personnes de tous les milieux. De plus, l'observateur judiciaire du Comité lui-même a indiqué dans son rapport de 2015 que le procès semblait se dérouler dans les règles. Il est donc étonnant que le Comité estime qu'il y a eu des vices de procédure et des violations des droits de l'homme, d'autant plus que le tribunal a constaté que

M. Hama n'avait produit aucune preuve de telles irrégularités. Les conclusions du Comité sont donc inacceptables. L'Assemblée nationale souhaite voir la justice suivre son cours, sans ingérence, conformément au principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs.

Mme D Solórzano, Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, remercie la délégation du Niger de sa coopération et dit que le Comité juge important de se rendre au Niger justement pour établir les faits dans cette affaire et en tirer ses conclusions. Il espère donc que cette visite pourra être organisée en liaison avec l'Assemblée nationale.

M. S. Iro (Niger) répète que l'affaire n'est pas politique et qu'il n'y a pas eu violation de la procédure parlementaire. Aucun autre pouvoir ne peut s'ingérer dans les affaires du judiciaire. Aussi l'Assemblée nationale souhaite-t-elle ne rien avoir à faire avec ce cas.

Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de décision relatif au cas de M. Amadou Hama.

Philippines

En août 2017, une délégation du Comité a rendu visite à Mme Leila de Lima en détention. Sénatrice très attachée à la défense des droits de l'homme, Mme de Lima est toujours détenue pour complicité de trafic de drogues plus d'un an après son arrestation. En tant que parlementaire, elle a fait l'objet d'une campagne publique de dénigrement menée par les plus hautes autorités de l'Etat. La situation est inadmissible et le Comité renouvelle son appel à la libération immédiate de la sénatrice. Il demande aussi l'abandon de la procédure pénale engagée contre elle, qui trouve de toute évidence son origine dans son opposition farouche à la guerre contre la drogue du Président Duterte. Le Comité prie instamment le Sénat de s'engager fermement en faveur de Mme Leila de Lima et de la participation directe de celle-ci à ses travaux. Il propose d'envoyer, si nécessaire, un observateur suivre son procès et d'organiser une seconde visite aux Philippines pour donner suite à sa mission d'août.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de Mme Leila de Lima.

Turquie

En Turquie, plus de 600 accusations d'actes criminels et de terrorisme ont été portées contre des parlementaires membres du Parti démocratique populaire (HDP), qui est le second parti d'opposition du pays et a joué un rôle de premier plan dans la recherche d'une solution pacifique au problème kurde. Bien que certains de ces parlementaires aient été placés en détention provisoire, la plupart ont été libérés mais des centaines de procédures ont été engagées contre eux. Quelques-uns ont été aussi agressés physiquement et ont fait l'objet de sanctions disciplinaires après avoir exprimé leur opinion au cours d'un débat parlementaire et au moins 14 membres du HDP auraient été condamnés à une peine d'emprisonnement d'une année au moins. Le Comité a appris que neuf parlementaires avaient été déchus de leur mandat et que beaucoup d'autres devaient perdre leur siège. Il a aussi reçu des informations détaillées selon lesquelles l'objectif de ces procès est d'exclure les Kurdes du Parlement turc, de même que les autres peuples marginalisés représentés par le HDP. Selon ces informations, les accusations portées contre les parlementaires du HDP sont dénuées de fondement et portent atteinte à leurs droits fondamentaux. Beaucoup de ces accusations sont liées, semble-t-il, au fait que les parlementaires en question ont critiqué la politique du Président turc ou condamné les exactions commises contre la population par les forces de sécurité turques pendant les opérations militaires dans le sud-est de la Turquie et en République arabe syrienne.

Les autorités turques rejettent toutes ces allégations, et le Comité en a eu la confirmation lors de sa rencontre avec la délégation turque à la présente Assemblée. Le Comité essaie d'organiser une mission en Turquie depuis plus d'un an mais, par deux fois, ses demandes se sont heurtées au refus des autorités. De plus, l'observatrice qu'il a envoyée en décembre 2017 pour suivre les audiences concernant deux parlementaires n'a pas été autorisée à entrer dans la salle d'audience. Elle a pu, cependant, y entrer en février 2018 et les juges ont décidé qu'elle pourrait suivre toutes les audiences suivantes concernant Mme Yükkeddağ, ce qui est encourageant. Enfin, le Président du Groupe interparlementaire turc a invité le Comité à venir en Turquie pour rencontrer les autorités parlementaires et l'Exécutif. Le Comité espère que cette visite aura lieu sous peu et permettra de progresser dans le règlement des cas examinés.

M. C. Cakir (Turquie) dit que la Turquie poursuivra inlassablement le combat qu'elle mène de longue date contre le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), organisation reconnue comme terroriste qui se livre à des assassinats de masse et exploite les divergences ethniques dans le but de diviser le pays et d'en entraver le développement. Les parlementaires turcs dont le cas est examiné par le Comité ont été pénalisés pour leurs liens avec ces entités terroristes et non pour leurs origines kurdes ou leurs activités politiques légitimes. Ils sont traités avec humanité dans des conditions d'égalité avec tous les autres détenus et aucun n'a été soumis au régime de l'isolement cellulaire. De plus, toutes les prisons et maisons d'arrêt turques reçoivent la visite d'inspecteurs internationaux qui les contrôlent.

S'agissant de la demande du Comité qui souhaite rendre visite aux parlementaires en prison, elle a été refusée par le Ministère de la justice au motif qu'elle n'apporterait rien à la procédure judiciaire, qui est totalement indépendante. Le Comité se trompe lorsqu'il affirme que des parlementaires ont été agressés physiquement, y compris dans l'enceinte du parlement, après avoir exprimé leur opinion et que certains ont été accusés parce qu'ils avaient critiqué des mesures prises par le Président turc. Son rapport est donc inacceptable.

M. H. Ozsoy (Turquie) dit que lui-même et ses collègues parlementaires du HDP n'ont aucun lien avec une organisation terroriste et ont été pris pour cibles par le Gouvernement turc pour des raisons uniquement politiques. Celui-ci se sert de la lutte antiterroriste pour réprimer toute opposition dans le pays. En fait, il traite de traître et d'ennemi de l'Etat toute personne critique de sa politique, comme dans le cas des milliers de membres du HDP qui se retrouvent subitement en prison pour des discours qu'ils ont prononcés des années auparavant. Les autorités turques voient aussi dans la présence grandissante du HDP au parlement un obstacle majeur à l'établissement d'un régime autoritaire, ce qui les a incitées à lever l'immunité parlementaire de membres du HDP, en violation de la Constitution. Telle est la réalité de la situation en Turquie, où le Gouvernement préfère faire la guerre aux Kurdes à la fois en Turquie et en République arabe syrienne plutôt que rechercher la paix par le dialogue.

M. S. Soendergaard (Danemark) exprime l'espoir que la mission d'établissement des faits que le Comité entend effectuer en Turquie aura lieu prochainement et dit que, la Turquie ayant demandé aux autres parlements de manifester leur solidarité, une délégation du Parlement danois s'est rendue en Turquie avec l'intention d'observer un procès. Elle en a été empêchée, contrairement au droit turc qui prévoit la publicité des débats en matière judiciaire. D'autres ont fait la même expérience, ce qui amène à se demander pourquoi le droit est bafoué et ce que cela cache.

La Présidente demande à la délégation turque si le Comité sera autorisé à effectuer une mission d'établissement des faits en Turquie avant la prochaine Assemblée.

M. C. Cakir (Turquie) dit qu'aucune demande concernant une mission d'établissement des faits n'a été reçue. En ce qui concerne les observateurs de procès, ils sont autorisés à assister aux audiences et l'ont déjà fait, sauf en deux occasions où les représentants des médias et d'autres ont été si nombreux à vouloir entrer dans la salle d'audience que le tribunal lui-même a décidé d'en restreindre l'accès. S'agissant des parlementaires du HDP, ils n'ont jamais été étiquetés comme terroristes et continuent à vaquer à leurs activités parlementaires. Pour sa part, la délégation turque a répondu aux demandes du Comité, avec lequel elle s'est longuement entretenue à la présente session. Contrairement aux apparences, les membres de la délégation ne sont pas en conflit les uns avec les autres mais l'intervenant précédent a malheureusement fait de la propagande au lieu de traiter du sujet examiné.

Mme D. Solórzano, Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que le Comité espère se prévaloir dès que possible de l'invitation de la délégation turque et rencontrer les représentants du pouvoir législatif et exécutif en Turquie afin de rendre compte des résultats de ses démarches en octobre 2018 à la prochaine session du Conseil.

Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de décision relatif au cas de 57 parlementaires de la Turquie.

République bolivarienne du Venezuela

Mme D. Solórzano, Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que, les parlementaires du Venezuela concernés étant ses compatriotes, un autre membre du Comité a été chargé de faire rapport sur le cas vénézuélien, conformément à l'article 10 des Règles et pratiques du Comité.

Mme A. Jerkov (Serbie), membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que la situation au Venezuela s'est encore détériorée depuis l'annonce subite de la tenue d'élections présidentielles anticipées, dont la date est fixée au 20 mai de cette année. Les pourparlers entre le Gouvernement et l'opposition ont été suspendus, l'opposition ayant décidé de boycotter les élections, après avoir estimé que les conditions n'étaient pas réunies pour permettre des élections libres et régulières. Même si elle n'en avait pas décidé ainsi, elle aurait été empêchée par le Conseil électoral national de participer à l'élection. Et, facteur aggravant, les plus hauts représentants de l'Etat ont aussi approuvé publiquement la tenue d'élections législatives anticipées, ce qui va abrégé le mandat de l'Assemblée nationale actuelle, dominée par l'opposition, qui aurait dû rester en fonction jusqu'en 2021.

Un tel contexte n'est pas propre à rassurer le Comité, très préoccupé par la répression qui continue de sévir contre les membres de l'opposition, apparemment en toute impunité, et par les efforts constants pour saper l'autorité du Parlement. Il est consterné d'apprendre que des parlementaires ont été agressés et que des agents de la sécurité de l'Etat et des partisans du Gouvernement sont mêlés à ces agressions qui sont restées impunies. Le Conseil doit savoir que la Vice-Présidente du Comité, Mme Delsa Solórzano, a été elle-même victime de ces agressions. Le Comité exhorte les autorités à faire cesser ce type d'agissements. Il demeure profondément préoccupé par les restrictions générales imposées à l'Assemblée nationale, qui n'a reçu aucun financement de l'Etat depuis plus d'un an et demi. Entre-temps, l'Assemblée constituante, au lieu de s'attacher à réviser la Constitution, s'est peu à peu arrogé les fonctions de l'Assemblée nationale. Le Comité prie instamment les autorités de respecter les pouvoirs et les membres de l'Assemblée nationale et de lui assurer le financement nécessaire. Il invite aussi tous les Membres de l'UIP à faire tout leur possible pour contribuer au règlement des problèmes exposés dans la présente décision et de la crise actuelle au Venezuela, notamment en facilitant la reprise d'un dialogue politique, en adoptant des déclarations publiques et en effectuant des démarches auprès des autorités vénézuéliennes.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de 57 parlementaires du Venezuela.

M. Y. Jabour (Venezuela) dit qu'il est faux de dire que les conditions ne sont pas réunies pour tenir des élections libres et régulières : divers membres de l'opposition, en effet, ont été élus récemment à des fonctions régionales et municipales et d'autres se présentent aux prochaines élections présidentielles. De plus, certains des cas de violations présumées des droits de l'homme concernent uniquement des anciens parlementaires dont les liens avec des réseaux d'extorsion sont avérés, qui se sont soustraits à la justice vénézuélienne, ont demandé aux Etats-Unis d'intervenir militairement au Venezuela et incité à commettre des actes criminels. Trois de ces cas touchent aussi des individus qui n'ont jamais exercé de fonctions parlementaires, leur candidature ayant été rejetée par le Conseil électoral national. Il entend bien diffuser au Venezuela les noms de ceux dont les droits de l'homme auraient été violés pour montrer ce qui fait qu'ils sont présentés comme victimes.

Il y a une séparation des pouvoirs au Venezuela. Une partie de l'opposition vénézuélienne ne reconnaît ni l'exécutif ni l'autorité morale du judiciaire et a perdu de sa crédibilité à cause de son incapacité d'instaurer un changement de régime. Elle ne participera pas aux élections présidentielles et ses efforts pour saper la souveraineté vénézuélienne en faisant intervenir une puissance étrangère sont condamnés à l'échec par la majorité des Vénézuéliens qui défendent la dignité de leur pays.

M. T. Guanipa (Venezuela) dit que l'intervenant précédent, qui est membre du parti responsable des violations des droits de l'homme en question, a simplement tenté de justifier les pratiques répressives de l'Etat vénézuélien. Sa menace de diffuser une liste de noms n'est qu'une tactique destinée à restreindre la liberté de ceux qui croient dans les valeurs démocratiques et l'indépendance de la pensée. Rien ne peut justifier l'incarcération de parlementaires par un gouvernement enlisé dans la corruption qui préfère laisser sa population mourir de faim plutôt que de renoncer au pouvoir.

En réalité, il n'y a pas de séparation des pouvoirs au Venezuela, où l'Assemblée constituante s'est arrogée illicitement les pouvoirs de l'Assemblée nationale. Les représentants élus du peuple n'ont pas reçu de traitement depuis environ deux ans, ce qui est une violation flagrante de leurs droits de l'homme, et sont traités comme des terroristes et obligés de quitter le pays et d'y entrer clandestinement pour éviter d'avoir leurs passeports confisqués. Il est impératif que le Comité, qui essaie de le faire depuis 2013, se rende en mission au Venezuela. Il engage les membres de sa délégation à respecter les organisations internationales dont le Venezuela est membre et à défendre les droits des Vénézuéliens, qui n'ont que deux options : fuir le pays ou y rester pour lutter pour la liberté.

Le Secrétaire général prend place au fauteuil présidentiel en raison d'une absence temporaire de la Présidente.

Mme Y. Ferrer Gómez (Cuba) exprime les réserves de sa délégation sur le rapport et les recommandations du Comité au motif qu'ils manquent d'objectivité, se fondant sur les seules informations communiquées par un des partis politiques du Venezuela. Elle dit que seul le peuple vénézuélien est à même de résoudre les difficultés de son pays par le dialogue et la négociation.

Mme M.L. Alcorta Suero (Pérou), après avoir fait remarquer que l'UIP est le foyer de la liberté et de la démocratie, dit que les récentes élections au Venezuela ont été une honte et que des observateurs des élections comme elle ont été malmenés par la dictature corrompue et éhontée qui est au pouvoir. En fait, l'invitation faite au Président Maduro d'assister au prochain Sommet des Amériques au Pérou, a été annulée. En effet, depuis six mois, son pays a accueilli de nombreux Vénézuéliens qui fuient une situation intolérable, marquée notamment par des pénuries de vivres et de médicaments et où leur subsistance même est menacée. Les délégués à l'UIP devraient reconnaître les agissements répréhensibles de leur exécutif au lieu de prendre sa défense.

La Présidente de l'UIP reprend place au fauteuil présidentiel.

La Présidente dit que l'UIP encourage les délégations à représenter autant que possible tout le spectre politique et à compter à la fois des femmes et des hommes et favorise un dialogue inclusif.

Mme A. Jerkov (Serbie), membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que le Comité étudie toutes les plaintes et tous les cas avec le sérieux et le soin voulus et ne prend pas ses décisions à la légère. Comme ces décisions reposent sur des éléments tangibles, le Comité demande à effectuer une mission d'établissement des faits au Venezuela depuis 2013, mais ses demandes ont été rejetées ou les visas refusés. Le Comité continue à espérer qu'une telle mission sera organisée sous peu afin que des progrès puissent être réalisés dans le règlement de la situation actuelle.

Zambie

Mme D. Solórzano, Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, reprenant le fil de son rapport, dit que le Comité a eu un entretien très intéressant au cours de la présente session avec le Président de l'Assemblée nationale zambienne. A plusieurs occasions en 2012 et 2013, la police a abusé de ses pouvoirs dans les rassemblements organisés par les parlementaires de l'opposition et a procédé à des arrestations arbitraires en vertu des dispositions de la Loi relative à l'ordre public (*Public Order Act*), qui est d'un autre âge. Le Comité veut croire que le réexamen de cette loi, qui est en cours, permettra d'en aligner pleinement les dispositions sur les normes internationales et nationales relatives aux droits de l'homme et de les appliquer de manière équitable et impartiale. L'UIP est disposée à prêter son concours à cette fin, notamment en faisant profiter la Zambie de l'expérience d'autres pays. Elle va donc écrire au Ministre de la justice pour lui proposer son assistance, et solliciter l'intervention du Président de l'Assemblée nationale afin d'obtenir rapidement une réponse favorable. Le Comité a cependant décidé de clore l'examen des cas considérés, étant donné que le plaignant, bien que contacté à plusieurs reprises, ne transmet plus d'information depuis longtemps.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de 11 parlementaires de la Zambie.

M. Q. Khader (Palestine) remercie le Comité de son excellent travail et dit que sa délégation tient le Comité régulièrement informé des éléments nouveaux survenus dans les cas des parlementaires palestiniens qui ont été condamnés par des tribunaux israéliens à l'issue de procès iniques ou arbitrairement placés en détention administrative par les Israéliens pour des raisons politiques. S'il veut garder sa crédibilité et éviter d'être accusé d'appliquer deux poids deux mesures, le Comité doit traiter d'urgence de ces cas et donner suite à ses précédentes décisions en réclamant la libération de MM. Marwan Barghouti et Ahmed Sa'adat. Il doit aussi faire pression sur les autorités israéliennes pour qu'elles l'autorisent à rendre visite aux parlementaires palestiniens détenus dans leurs prisons et lieux de détention.

La Présidente dit que l'UIP est très sensible aux préoccupations exprimées qui sont aussi celles du Comité depuis longtemps et que celui-ci continue à travailler sur ces cas autant que le permet son énorme charge de travail.

Mme D. Solórzano, Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, accueille favorablement la remarque du délégué palestinien, dont il ressort que le travail du Comité doit être visible pour protéger les parlementaires et l'institution du parlement. Le Comité ne présente pas à chaque session tous les cas, très nombreux, en cours d'examen, mais il ne faut pas en conclure que les cas non présentés sont mis de côté. Il traitera d'une série d'autres cas à sa prochaine session, en octobre 2018.

M. Q. Khader (Palestine) dit qu'il serait préférable que les Membres soient informés à l'avance des cas qui vont être traités à chaque Assemblée.

Mme S. Ksantini (Tunisie), tout en saluant le travail du Comité, dit qu'il doit prendre position contre la détention administrative de parlementaires palestiniens. Les violations des droits de l'homme commises contre eux par l'entité sioniste devraient aussi être dénoncées sur le site web de l'UIP. En fait, la question palestinienne devrait rester à l'ordre du jour de l'UIP tant que toutes les résolutions qui y ont trait n'auront pas pris effet, but que devrait servir l'UIP en défendant, sans discrimination, les droits de tous les individus.

La Présidente dit que des informations relatives à la question palestinienne sont effectivement disponibles sur le site web de l'UIP et que le Secrétariat se fera un plaisir d'indiquer aux Membres les adresses des pages en question.

M. A. Aldeqbasi (Koweït) estime lui aussi que le site web de l'UIP doit constamment attirer l'attention sur les violations des droits de l'homme commises dans les territoires palestiniens occupés et sur le non-respect par Israël des résolutions des Nations Unies sur la Palestine, ajoutant que ce sont là des faits reconnus par la communauté internationale et les médias.

La Présidente dit que le point d'urgence choisi comme sujet de débat à la présente Assemblée est la preuve que l'UIP ne se désintéresse pas de la question palestinienne, et ajoute que les propositions visant à améliorer le site web ou la communication de l'UIP sont toujours les bienvenues. Faisant partie de la seule organisation s'employant à faire respecter les droits de l'homme des parlementaires, le Comité a une lourde tâche et a besoin du plein appui des Membres de l'UIP.

Passant au nouveau siège vacant à pourvoir au Comité, elle annonce que le Secrétaire général a été informé par lettre que M. Farooq Naek du Pakistan, dont le curriculum vitae est reproduit dans le document CL/202/11b)-P.2, a retiré sa candidature à ce poste en raison de son absence à l'Assemblée, qu'il ne pouvait éviter. M. Naek s'est prononcé en faveur du candidat restant, M. David Carter de Nouvelle-Zélande, dont le parcours est résumé dans le document CL/202/11b)-P.1. Elle invite M. Carter à se présenter au Conseil.

M. D. Carter (Nouvelle-Zélande) déclare en réponse qu'il est parlementaire depuis plus de 20 ans et s'intéresse depuis fort longtemps à la question des droits de l'homme des parlementaires. Ayant eu le privilège de faire partie de la récente mission d'établissement des faits du Comité aux Maldives, il est très conscient de la valeur du travail du Comité et de la place centrale qu'occupe ce travail dans le mandat de l'UIP. Il se réjouit à l'idée de donner de son temps, s'il est élu, pour travailler avec le Comité.

La Présidente dit qu'elle considère que le Conseil souhaite élire M. Carter en qualité de membre du Comité.

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE L'UIP POUR 2017-2021
(CL/202/8-R.1)

La Présidente attire l'attention sur le document CL/202/8-R.1, qui passe en revue les activités entreprises depuis octobre 2017 pour mettre en œuvre la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021.

Le Secrétaire général, illustrant par des diapositives son rapport sur ces activités, dit que le document indique en outre les activités prévues pour chaque objectif stratégique, ainsi que les initiatives que les Membres de l'UIP sont invités à envisager. En expliquant chacune de ces initiatives proposées, il engage instamment les parlements à leur donner suite et à adhérer en plus grand nombre, surtout en ce qui concerne les Membres d'Afrique, aux Principes communs en matière d'assistance aux parlements. Il encourage aussi les Membres à s'impliquer davantage dans l'élaboration du rapport de leur pays au Forum politique de haut niveau sur le développement durable qui doit se tenir en juillet 2018. Enfin, il annonce que les informations reçues sur les suites données à la résolution adoptée à la 137^{ème} Assemblée sur la situation des Rohingyas sont à la disposition de ceux qui souhaitent s'en inspirer pour organiser leur propre suivi.

M. K. Örnjäder (Suède) dit que la Stratégie de l'UIP recouvre un éventail impressionnant d'activités. Il est donc juste qu'elle s'étende sur cinq ans car il eût été difficile en une période plus courte de lever les fonds nécessaires à la mise en œuvre de ces activités.

M. J.F. Mudenda (Zimbabwe), renvoyant à l'annexe du document, demande pourquoi le Zimbabwe figure parmi les pays d'origine des cas actuellement examinés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires, puisque son Parlement a été informé de la clôture du cas en question.

Le Secrétaire général dit que le cas a effectivement été clos à la présente session, mais après l'établissement du document et ne figurera plus sur la liste à l'avenir.

Un(e) délégué(e) du Bangladesh exhorte l'UIP à agir face à la grave situation humanitaire du peuple rohingya et à veiller à ce que le Bangladesh, qui est lui-même un pays en développement, reçoive l'aide nécessaire pour lui permettre d'accueillir les réfugiés rohingyas du Myanmar dont le nombre ne cesse de croître.

La Présidente dit que l'assistance apportée par le Bangladesh aux Rohingyas est vivement appréciée.

Le Secrétaire général dit qu'il a évoqué les informations reçues concernant les suites données à la résolution relative aux Rohingyas pour illustrer les initiatives que les Membres sont censés prendre pour veiller à la mise en œuvre d'une résolution de l'UIP aussi importante. Toutes les informations supplémentaires qui seront reçues seront elles aussi communiquées. Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire va faire rapport au Conseil sur le même sujet à la présente session et donnera sans doute des conseils quant à la manière dont la communauté parlementaire mondiale peut hâter le règlement de la situation des Rohingyas.

Le Conseil directeur prend note des activités menées en application de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021.

Point 9 de l'ordre du jour

COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES
(CL/202/9-R.1.rev et P.1)

La Présidente attire l'attention sur les activités menées en coopération avec le système des Nations Unies au cours des six derniers mois, telles qu'énumérées dans le document CL/202/9-R.1.rev, et sur un projet de résolution sur l'*Interaction entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP*, qui figure dans le document CL/202/9-P.1 et doit être soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies pour adoption.

Le Secrétaire général, renvoyant à la liste de ces activités, dit que l'UIP a pris soin d'axer sa coopération avec le système des Nations Unies sur les domaines visés dans sa Stratégie. Il évoque en particulier la contribution que l'UIP continue d'apporter à l'élaboration du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du pacte mondial sur les réfugiés, ainsi que la conclusion de protocoles d'accord régissant la coopération avec le PNUD et ONU Environnement. La signature de ce dernier aura lieu en avril après approbation par les organes directeurs de l'UIP. L'UIP est aussi en pourparlers avec l'OMS en vue de la conclusion d'un protocole d'accord visant à renforcer la coopération entre les deux organisations afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé.

Le Conseil directeur prend note de la liste des activités menées en coopération avec le système des Nations Unies.

La Présidente, passant au projet de résolution reproduit dans le document CL/202/9-P.1, dit que le Représentant permanent du Mexique aux Nations Unies à New York, étant donné que la Présidente actuelle est mexicaine, conduira les négociations intergouvernementales à ce sujet. Elle engage tous les Membres à y contribuer en s'adressant à leurs ministres des affaires étrangères et ambassadeurs auprès des Nations Unies respectifs à New York, afin d'enrichir le projet et d'attirer un maximum de co-auteurs, dont le nombre s'élève actuellement à 106. Elle engage aussi instamment les Membres à assister aussi nombreux que possible au débat sur le projet de résolution, qui est prévu pour le 22 mai 2018, et à encourager leurs délégations respectives à s'exprimer alors en sa faveur.

Le Secrétaire général, expliquant la teneur du projet de résolution, dit que le texte repose sur la résolution adoptée par consensus en 2016 sur le même sujet et porte sur les vastes et nouveaux domaines d'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP. Le texte mentionne aussi les institutions des Nations Unies avec lesquelles l'UIP sera amenée à travailler pour avancer dans des domaines tels que la participation des jeunes, la démocratie et les droits de l'homme, la lutte antiterroriste et la santé. Le projet de résolution demande entre autres que le 30 juin de chaque année soit célébrée la Journée internationale du parlementarisme, cette date coïncidant avec celle de la première Assemblée de l'UIP, en 1889, et engage le système des Nations Unies à refléter plus systématiquement le rôle et la contribution des parlements dans ses principaux rapports et plans stratégiques.

Mme M.N. Mensah-Williams (Namibie), appuyée par **un(e) délégué(e) d'Espagne**, dit que les parlementaires doivent effectivement faire pression pour que le projet de résolution rallie le plus grand nombre de suffrages possible. Son adoption facilitera leurs activités dans tous les domaines qui y sont mentionnés et dans lesquels ils jouent un rôle essentiel comme législateurs appelés à exercer aussi des fonctions budgétaires et de contrôle. Elle renouvelle l'appel lancé aux Membres pour qu'ils assistent au débat et témoignent ainsi du sérieux de leurs intentions concernant l'interaction avec le système des Nations Unies.

La Présidente dit qu'il est aussi important que les Membres se mobilisent en faveur de la proclamation d'une journée internationale du parlementarisme, et pour que les parlementaires soient mentionnés en relation avec le pacte mondial, dont la mise en œuvre dépendra beaucoup de la manière dont ils exerceront leurs fonctions législatives, de contrôle et budgétaires. Elle considère que le Conseil souhaite approuver le projet de résolution.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 heures.

Troisième séance

Mercredi 28 mars 2018

La séance est ouverte à 14 h 50 sous la conduite de la Présidente de l'UIP, Mme G. Cuevas (Mexique).

Point 10 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET A LA SITUATION DE CERTAINS PARLEMENTS

a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP

La Présidente annonce que l'UIP n'a reçu aucune demande d'affiliation ni de réaffiliation.

b) Situation de certains parlements

Le Secrétaire général, rendant compte de la situation de certains parlements et des recommandations du Comité exécutif en la matière, dit que l'UIP suit depuis quelque temps la situation au Burundi. Le désir du Président du Burundi de briguer un troisième mandat a donné lieu à des lectures différentes de la Constitution et divisé l'opinion. Malgré ces divergences, le Président sortant a brigué et obtenu un troisième mandat. Il est prévu d'organiser un référendum constitutionnel pour faire approuver les nouvelles dispositions relatives au statut du Président. Le nombre des mandats n'est plus limité à deux et le Sénat ne peut plus destituer le Président. Les révisions de la Constitution proposées sont un sujet de préoccupation. Le Comité exécutif recommande donc que l'UIP continue à surveiller la situation, exprime sa préoccupation quant aux récents développements et encourage le dialogue entre toutes les parties prenantes, y compris la diaspora.

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP s'est intéressé de près à la situation au Cambodge ; l'espace politique dans ce pays se restreint de plus en plus et 55 parlementaires de l'opposition ont été déchus de leur mandat. L'opposition ne peut plus participer librement à la vie politique, ce qui est une cause d'inquiétude et fait craindre que les prochaines élections ne soient ni libres ni régulières. Les autorités cambodgiennes ont exprimé leur désapprobation à l'UIP qui, selon elles, s'immisce dans leurs affaires intérieures. Le Comité exécutif recommande donc au Conseil directeur de prier l'UIP de poursuivre ses efforts de dialogue avec les autorités cambodgiennes, d'encourager la concertation entre les diverses parties prenantes et d'offrir ses services de médiation. Le Cambodge n'a pas envoyé de délégation parlementaire pour le représenter à la présente Assemblée.

Concernant la République démocratique du Congo, le mandat du Président de la République est arrivé à échéance en 2016. De tous côtés, des pressions s'exercent pour que des élections aient lieu. Conformément à la Constitution, le Président ne peut pas briguer de troisième mandat. Un accord a été conclu en décembre 2016, auquel s'est rallié un large éventail d'acteurs politiques ; il prévoit le maintien du Président dans ses fonctions jusqu'aux prochaines élections, à la condition qu'il ne s'y présente pas, et la nomination d'un Premier Ministre choisi par consensus par le parti au pouvoir et les principaux partis d'opposition. Il a été entendu également que plusieurs détenus politiques, dont deux parlementaires, seraient libérés. Malheureusement, cet accord n'a pas été honoré et il n'y a pas eu d'élections présidentielles. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à dialoguer avec toutes les parties concernées en République démocratique du Congo pour encourager la tenue d'élections et que le Comité des droits de l'homme des parlementaires demeure saisi de la situation.

La question des droits de l'homme en Erythrée continue de préoccuper l'UIP, bien que le parlement de ce pays ne soit pas Membre de l'UIP. Il n'y a pas eu d'élections dans ce pays depuis 2002, et de nombreux parlementaires ont été pris pour cibles, torturés et ont disparu. Ces dernières semaines, le Secrétariat de l'UIP a établi un contact avec la mission permanente de l'Erythrée à Genève, qui s'est déclarée ouverte au dialogue. Le Comité exécutif recommande au Conseil de prendre acte de cette évolution positive et de prier instamment le Comité des droits de l'homme des parlementaires de poursuivre l'examen des cas des parlementaires érythréens dont il est saisi.

S'agissant de la situation en Guinée-Bissau, le Parlement ne fonctionne pas depuis plusieurs années en raison de dissensions au sein du parti au pouvoir. Le Président du Parlement a pris langue avec l'UIP pour lui demander ses bons offices. Bien qu'elle ait tenté d'aider à résoudre la crise, l'UIP n'a reçu en retour aucune information des autorités. Le Comité exécutif recommande au Conseil de rester saisi de la question et à l'UIP de réitérer son offre de médiation.

Concernant la situation des deux parlements de Libye, l'un à Tobrouk et l'autre à Tripoli, l'UIP reconnaît le premier, à l'instar de la communauté internationale. Des efforts sont actuellement déployés en vue de la mise en place d'un vrai parlement bicaméral, composé d'un Sénat et d'une Chambre des représentants. Des élections, dont il est actuellement question, contribueraient à une sortie de crise. L'apport d'une assistance technique au Parlement par l'UIP a fait l'objet d'un protocole d'accord. Le Comité exécutif recommande au Conseil directeur de prendre acte de la perspective d'élections.

L'UIP s'est impliquée aux Maldives par souci des droits de l'homme ; les problèmes qui se posent à cet égard sont révélateurs du climat politique général. Au cours des derniers mois, la situation s'est détériorée ; une tentative de destitution du Président du parlement a provoqué la paralysie des activités parlementaires, des cas répétés de changement d'allégeance politique et la proclamation de l'état d'urgence, pendant lequel plusieurs députés ont été arrêtés et placés en détention. La Cour suprême ayant déclaré anticonstitutionnel l'état d'urgence, plusieurs juges de cette instance ont été séquestrés. Le Comité exécutif a entendu un rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires dont une délégation s'est rendue aux Maldives pour établir les faits. Le Comité exécutif recommande que le Conseil envoie un message clair aux Maldives sur la nécessité de juger en toute équité les parlementaires détenus ou de les libérer immédiatement et de les rétablir dans leurs fonctions politiques et que l'UIP propose ses bons offices pour résoudre la crise.

Au Soudan du Sud, une guerre fratricide a éclaté presque immédiatement après l'indépendance. En 2017, un accord a été conclu sur la cessation des hostilités et la mise en place d'une assemblée législative de transition. La situation financière du pays reste catastrophique. Le Comité exécutif recommande au Conseil de prendre note de la situation et d'engager instamment les autorités du pays à tenir des élections législatives dès que possible.

Le Comité exécutif a reçu des informations détaillées sur les activités du Groupe de travail sur la Syrie qui essaie d'organiser une visite dans ce pays pour voir ce que l'UIP pourrait faire pour contribuer utilement au règlement de la crise et soutenir le Parlement syrien. Cependant, faute d'accord sur les modalités de cette visite, celle-ci n'a pas encore eu lieu. Le Comité exécutif recommande au Conseil d'encourager le Groupe de travail à persévérer dans ses efforts, notamment pour organiser une visite en Syrie, et à l'UIP d'offrir son assistance technique en vue de l'élaboration d'une nouvelle constitution qui prévoie la mise en place d'un parlement fort et traduise la volonté du peuple syrien.

Après le coup d'Etat qui a eu lieu en Thaïlande en 2014, l'Assemblée nationale législative - le parlement de transition de la Thaïlande (l'Assemblée nationale législative) - a eu de fréquents contacts avec l'UIP et s'efforce de mettre en œuvre la feuille de route vers un retour à la démocratie. Le Conseil directeur a décidé de ne pas suspendre l'affiliation de la Thaïlande à l'UIP. Par son assistance technique, l'UIP a aidé le Parlement thaïlandais à rédiger une nouvelle constitution et à doter son pays d'un cadre législatif. Si la mise en œuvre de la feuille de route a été quelque peu retardée, les autorités thaïlandaises sont toujours déterminées à tenir des élections d'ici à février 2019. Des textes législatifs ont été adoptés et dix lois organiques attendent l'aval de la Cour constitutionnelle. Des partis politiques ont été autorisés à commencer à se mobiliser en prévision des élections. Le Comité exécutif a pris note de la situation et recommande que le Conseil directeur encourage les autorités thaïlandaises à poursuivre leurs efforts pour que les élections aient lieu et que la Thaïlande soit à nouveau représentée au sein de l'UIP par un vrai parlement.

La Présidente dit qu'elle a rencontré la délégation thaïlandaise à la 138^{ème} Assemblée de l'UIP, dont des membres ont exprimé leur volonté de mettre en œuvre la feuille de route et de veiller à ce que les élections se déroulent sans encombre.

Le Secrétaire général, évoquant la situation en Turquie, dit qu'il n'a pas d'information qui puisse compléter le rapport déjà communiqué par le Comité des droits de l'homme des parlementaires. Le Comité exécutif a recommandé que les droits de la défense soient pleinement respectés dans tous les procès en cours en Turquie, et que l'UIP se voie autorisée à visiter les

prisons dans lesquelles des parlementaires sont détenus pour s'enquérir de leurs conditions de détention. Le Comité exécutif a aussi exprimé le désir d'organiser une visite diplomatique de haut niveau pour permettre à la Présidente et à plusieurs de ses membres de s'entretenir avec les autorités turques.

La Présidente ajoute que le Comité exécutif a exprimé le désir de soutenir le travail du Comité des droits de l'homme des parlementaires. Plusieurs de ses membres se sont déclarés prêts à participer à des missions de haut niveau.

Le Secrétaire général, passant à la République bolivarienne du Venezuela, dit que le Comité exécutif a pris note de la crise politique qui empêche le Parlement de fonctionner, et a exprimé l'espoir d'obtenir que la mission de l'UIP, trop longtemps retardée, puisse enfin avoir lieu pour établir les faits et promouvoir le dialogue entre les autorités. La Présidente et le Comité exécutif vont se mobiliser dans ce sens.

La tourmente dans laquelle se trouve le Yémen depuis plusieurs années n'a pas été sans incidence sur le fonctionnement du Parlement. Il n'y a pas eu d'élections depuis 2003, et le Parlement est maintenant divisé en deux factions, basées à Sanaa et à Aden. Le Conseil directeur a décidé dans le passé de bloquer la participation du Yémen aux travaux de l'UIP tant que la situation du Parlement ne se serait pas normalisée et des efforts ont été déployés auprès des diverses factions pour qu'une assistance humanitaire parvienne à la population yéménite et pour promouvoir un climat de dialogue propice à la réconciliation. Depuis la 137^{ème} Assemblée de l'UIP, l'ancien Président, Ali Abdullah Saleh, a été assassiné. On observe cependant des signes de rapprochement, comme la participation d'une délégation unique à la présente Assemblée. Le Comité exécutif a insisté sur l'importance de favoriser le dialogue entre toutes les parties pour mettre fin à la crise humanitaire.

Le Conseil directeur prend note des informations qui lui ont été communiquées sur la situation des parlements mentionnés et approuve les recommandations du Comité exécutif concernant ces parlements.

d) Réaliser l'objectif d'universalité
(CL/202/10-R.1)

La Présidente attire l'attention sur le rapport intitulé *Réaliser l'objectif d'universalité*, qui figure dans le document CL/202/10-P.1, et dit que l'UIP rassemble actuellement 178 des 193 parlements dénombrés dans le monde. Il faudra déployer des efforts concertés pour que les parlements des petits Etats insulaires en développement rejoignent l'UIP. Au-delà du nombre, c'est aussi la qualité de l'affiliation qu'il faut améliorer. Les groupes géopolitiques devraient encourager leurs membres à acquitter leurs contributions à l'Organisation et veiller à ce que l'UIP ait assez de fonds à sa disposition pour mener à bien ses activités. Après avoir longuement discuté de la qualité de membre, le Comité exécutif a décidé de recommander à l'UIP d'adopter la pratique en usage aux Nations Unies et dans d'autres organisations internationales et de suspendre les droits de vote, plutôt que l'affiliation, des parlements qui n'acquittent pas leurs contributions statutaires. Le Conseil directeur est donc invité à adopter les nouvelles modalités d'affiliation, qui sont exposées en détail dans le document dont il est saisi.

Mme A. Filip, Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP, dit que l'universalité est un objectif stratégique clé de l'UIP qui, à l'origine, à la fin du XIX^{ème} siècle, était une simple association de parlementaires impliqués dans le mouvement pacifiste et attachés au dialogue comme moyen de sortir des conflits et s'est muée en une organisation mondiale de parlements nationaux. La plupart des Etats membres des Nations Unies dont les parlements ne sont pas affiliés à l'UIP sont de petits Etats insulaires en développement (PEID). L'UIP s'est donc dotée d'un Fonds de solidarité parlementaire pour se rapprocher de ces parlements. Le Fonds a servi à faciliter la participation d'une délégation du Parlement du Vanuatu aux travaux des Assemblées de l'UIP, lequel a ensuite demandé son affiliation à l'Organisation. Des séminaires et des ateliers régionaux ont été organisés ; le Parlement du Suriname a offert d'accueillir un atelier régional sur les changements climatiques pour les Parlements des Etats insulaires des Caraïbes, ce qui est un motif de satisfaction pour l'UIP.

Selon les Statuts et Règlements de l'UIP, il est deux circonstances dans lesquelles l'affiliation d'un parlement à l'Organisation peut être suspendue : la dissolution inconstitutionnelle du parlement et le non-paiement des contributions statutaires pendant plus de trois ans. A sa précédente session à Saint-Pétersbourg, le Comité exécutif a étudié les pratiques en usage aux

Nations Unies et dans d'autres organisations, où le non-paiement des contributions statutaires entraîne la perte de droits plutôt que la suspension de la qualité de membre. Les changements proposés vont modifier les pratiques actuelles de l'UIP dans le même sens : les parlements qui n'auront pas acquitté leurs contributions statutaires pendant trois ans ou plus et qui n'auront pas pu prouver que le retard dans le paiement de leurs contributions est dû à des circonstances indépendantes de leur volonté verront leur qualité de membre modifiée à celle de "membre non participant". Les membres non participants ne seront pas autorisés à assister aux réunions statutaires, ni à voter ou à occuper une fonction à l'UIP. Tous les efforts seront faits pour établir un dialogue avec les Membres présentant des arriérés de contributions. Les décisions visant à suspendre des droits seront prises au cas par cas et le rétablissement de ces droits sera lié au paiement des arriérés.

M. K. Örnfjäder (Suède) dit que l'UIP devrait moins tendre à l'universalité que veiller à ce que les Parlements membres agissent toujours dans le respect de ses valeurs. Il ressort de ses Statuts et Règlements que l'UIP s'emploie à promouvoir, protéger et renforcer la démocratie à travers le monde. L'UIP doit agir en tous temps dans le respect de ce principe. Ne pas le faire est contraire à ses valeurs fondamentales. Sa priorité doit être de faire régner la démocratie en son sein et chez ses Parlements membres. Ceux-ci doivent acquitter leurs contributions pour que l'Organisation puisse fonctionner. Le non-paiement des contributions doit donc entraîner une suspension de la qualité de membre. Les règles doivent être faciles à comprendre. L'examen de la situation de Membres au cas par cas pourrait amener l'UIP à discuter longuement de différences minimales. La délégation suédoise déconseille donc d'adopter les changements proposés qui risquent – elle le craint – d'affaiblir l'Organisation et d'en réduire la pertinence.

M. W. William (Seychelles) dit qu'il se félicite des initiatives prises pour encourager les affiliations et demande un complément d'informations sur le nouveau Fonds de solidarité parlementaire. Les Caraïbes et le Pacifique Sud comptent 14 PEID dont les parlements ne sont pas encore Membres de l'UIP. Il aimerait savoir quelles mesures sont prises pour encourager à s'affilier et si l'on constate des progrès dans les efforts faits pour encourager les Etats-Unis d'Amérique et d'autres grands parlements à s'affilier.

Le Secrétaire général dit qu'il importe effectivement de s'interroger sur la qualité de l'affiliation, la capacité des Membres de respecter les principes qui guident l'Organisation. Concernant les aspects financiers liés aux affiliations, l'UIP passe beaucoup de temps à essayer d'encourager des non-Membres à s'affilier et y consacre une part de ses ressources. Selon le nouveau système proposé, les parlements n'auront plus à déposer une demande de réaffiliation ; ils seront simplement rétablis dans leurs droits dès qu'ils auront acquitté leurs arriérés. Certains parlements, cependant, ne peuvent pas payer pour des raisons péremptoires, et il importe d'en tenir compte au cas par cas. Les propositions soumises au Conseil directeur sont conformes à la pratique en usage aux Nations Unies.

Passant à la question des PEID, il dit que le Secrétariat n'a reçu aucune demande d'aide de ces parlements au titre du Fonds de solidarité parlementaire. Les critères d'éligibilité en ont été fixés par le Comité exécutif ; le parlement doit être notamment dans l'incapacité d'acquitter la contribution minimum sur l'échelle des contributions de l'UIP et son pays ne doit pas être reconnu comme un paradis fiscal. Ces conditions ont été fixées comme garde-fous pour l'utilisation du Fonds.

En ce qui concerne la situation du Congrès des Etats-Unis d'Amérique, son affiliation a été suspendue pour cause de non-paiement de ses contributions statutaires mais, depuis, le Secrétariat et les partenaires de l'UIP n'ont cessé de l'encourager à déposer une demande de réaffiliation. Cependant, tant que le Congrès des Etats-Unis continuera à penser que l'UIP ne sert ses intérêts, il ne s'y réaffiliera pas. La Présidente de l'UIP a insisté pour que les Parlements membres de l'UIP, et pas seulement le Secrétariat, se mobilisent pour convaincre le Congrès.

Mme A Filip, Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP, dit qu'en 2009–2010 la réaffiliation du Congrès à l'UIP a fait l'objet d'une résolution bipartite présentée par la Commission sénatoriale des relations extérieures. Cette résolution, cependant, n'a pas obtenu la majorité des deux tiers et le projet de loi n'a pas été déposé. Depuis lors, la situation politique aux Etats-Unis s'est complexifiée. L'UIP va néanmoins poursuivre ses efforts en vue de ramener le Congrès américain dans le giron de l'UIP.

La Présidente ajoute que le Comité exécutif a discuté de la meilleure manière de faire pression sur les Etats-Unis et a décidé de mettre au point une stratégie à ce sujet dès que les résultats des élections sénatoriales de novembre 2018 seront connus.

M. K. Örnfjäder (Suède) déconseille à l'UIP d'aligner ses pratiques sur celles des Nations Unies, aux prises avec de graves problèmes. L'UIP ne devrait donc pas suivre la même voie. La seule façon de veiller à ce que le budget de l'UIP soit entièrement couvert est de faire en sorte que les Membres acquittent leurs contributions. Une modification des sanctions en cas de non-paiement des contributions pourrait mettre en difficulté le budget et le fonctionnement de l'Organisation.

Le Secrétaire général dit qu'il a été pris bonne note des préoccupations soulevées. Les Membres devront acquitter intégralement leurs contributions statutaires pour pouvoir exercer pleinement leurs droits de participation.

La Présidente dit que, personne n'ayant plus de commentaires ou d'objections à formuler, elle considère que le Conseil directeur souhaite adopter les critères révisés concernant la qualité de Membre et donne son accord pour que les Statuts et Règlements de l'UIP soient modifiés en conséquence et lui soient présentés pour adoption à sa prochaine session.

Il en est ainsi décidé.

Point 11 de l'ordre du jour
(suite)

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

a) Forum des femmes parlementaires
(CL/202/11a)-R.1)

Mme M. Mensah-Williams (Namibie), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, dit que l'assistance était nombreuse à la 27^{ème} session du Forum des femmes parlementaires puisque 90 délégués de 63 pays étaient présents, dont 14 hommes. Le Forum a débattu des causes profondes de la sous-représentation des femmes en politique et de la stagnation constatée à cet égard, et a recherché des solutions novatrices pour y remédier. La discussion a commencé par un dialogue entre le Secrétaire général et la Représentante permanente du Canada aux Nations Unies à Genève, qui font partie du réseau des Défenseurs internationaux de l'égalité des sexes, initiative dont le but est d'obtenir la parité entre hommes et femmes dans les panels et les délégations aux instances internationales. Les membres du Forum ont reconnu le rôle crucial de l'éducation et de la socialisation pour préparer les filles à la vie politique et faire évoluer les normes culturelles et sociales. La violence sexiste, notamment la cyberviolence, et les stéréotypes négatifs qui circulent sur les femmes en politique constituent des freins à la participation des femmes et doivent être combattus d'urgence. Les parlements nationaux et les partis politiques ont aussi besoin d'affiner leur sensibilité au genre, ce qui suppose des réformes internes et de solides plans.

La discussion a aussi porté sur les projets de résolution que devaient adopter les Commissions permanentes, celle de la paix et de la sécurité internationale, d'une part, et celle du développement durable, du financement et du commerce, d'autre part ; toutes deux ont approuvé tous les amendements proposés par le Forum. Le Bureau des femmes parlementaires a élu à sa présidence Mme U. Karlsson (Suède), Mme S. Wakarura Kihika (Kenya) comme première Vice-Présidente et Mme A. Al-Basti (Emirats arabes unis) comme seconde Vice-Présidente. Comme son mandat à la présidence du Bureau se termine, elle remercie tous ceux et celles qui ont participé aux travaux du Bureau et assure les membres nouvellement élus du Bureau de son indéfectible soutien.

La Présidente annonce que le Bureau des femmes parlementaires a aussi élu : pour le Groupe africain, Mme M. Drame (Mali) ; pour le Groupe arabe, Mme I. Almlohi (République arabe syrienne) ; pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme P. Hematbhai (Inde) ; pour le Groupe Eurasie, Mme E. Vtorygina (Fédération de Russie) et Mme Z. Greceanii (République de Moldova) ; pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, Mme J. Vera (Chili) et Mme K. Sosa de Rodas (El Salvador) ; et pour le Groupe des Douze Plus, Mme A. Tolley (Nouvelle-Zélande). Un poste reste à pourvoir pour le Groupe Asie-Pacifique.

Le Conseil directeur prend acte du rapport.

c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
(CL/202/11c)-R.1 et P.1 à P.3)

Mme S. Atallahjan (Canada), Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, présente les travaux du Comité, qui a rencontré une délégation unique du Yémen dont les membres ont rendu compte de la situation actuelle de leur pays et ont reconnu le rôle joué par l'UIP en offrant une plateforme de dialogue aux deux factions du parlement. Le Comité a aussi entendu un rapport d'un représentant du *Geneva Centre for Security Policy*. Des parlementaires d'Israël et de la Palestine ont exposé leurs points de vue sur la reconnaissance par le Gouvernement des Etats-Unis de Jérusalem comme capitale d'Israël. Les membres du Comité ont été d'accord pour penser que l'UIP devait continuer à offrir une plateforme de dialogue afin de contribuer à la recherche d'une solution durable, juste et objective. Le Secrétariat a fait le point sur le projet des écoles de la Science pour la Paix, dont la poursuite est compromise par les événements récents concernant Jérusalem. Les membres du Comité ont néanmoins exprimé leur volonté d'aller de l'avant dans ce projet, faisant valoir qu'il ne fallait jamais laisser passer la moindre chance de jeter des ponts et d'œuvrer pour la paix, en particulier pour les générations futures. Le Secrétariat va établir un plan d'action indiquant les prochaines étapes à franchir dans les projets du Comité, notamment les suites à donner au projet des écoles de la Science pour la Paix et fournissant des détails concernant la troisième table ronde sur l'eau.

La Présidente dit que le Conseil directeur doit élire deux femmes au Comité et que deux candidatures ont été reçues, celles de Mme M. Guerra Castillo (Mexique) et de Mme A. Makonda Ridley (Malawi).

Le Conseil directeur prend acte du rapport et approuve les deux candidatures.

d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
(CL/202/11d)-R.1 et P.1)

La Présidente annonce le lancement, par le Comité et le Secrétariat de l'UIP, d'un guide sur la protection internationale des réfugiés et la mise en place de systèmes d'asile nationaux. La publication, qui est le fruit d'une initiative commune de l'UIP et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), indique pas à pas les mesures à prendre et fournit ainsi aux parlements les outils nécessaires pour améliorer la législation nationale et opérer de vrais changements.

Mme M. Haj Hassan Osman (Soudan), présentant les travaux du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, dit que celui-ci a rencontré les représentants du HCR, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour discuter de la situation des Rohingyas. Le Comité a reçu des informations et un rapport écrit du Parlement du Myanmar. Bien qu'environ un million de Rohingyas aient trouvé refuge au Bangladesh, et en dépit des efforts énormes qu'il consent, le pays a besoin d'aide pour subvenir aux besoins à la fois des réfugiés et de la population qui les accueille. Avec la mousson qui approche, les réfugiés au Bangladesh risquent d'être coupés de tous les services et privés d'aide. Plusieurs questions relatives à leur protection ont été soulevées, notamment la difficulté d'obtenir des papiers d'identité pour les réfugiés, la prévention de la violence sexuelle et sexiste et l'éducation des enfants. Les communautés d'accueil ont elles aussi cruellement besoin d'aide ; les réfugiés représentent actuellement un tiers de la population de Cox's Bazar. Leur retour doit rester volontaire. Il faut donc s'attaquer aux causes de la crise. Le Comité va poursuivre le dialogue avec le Parlement du Myanmar, et a demandé qu'une mission se rende au Bangladesh et au Myanmar pour établir les faits.

Le Comité a aussi débattu du projet de pacte mondial sur les réfugiés qui, pour l'instant, ne mentionne pas les parlements comme acteurs de poids. Les Parlements membres de l'UIP devraient faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour obtenir que le projet les mentionne. Enfin, elle attire l'attention sur la publication conjointe de l'UIP et du HCR qu'a présentée la Présidente et qui est une mine d'informations sur la protection des réfugiés. Les parlements ont le devoir de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour changer les conditions de vie des plus vulnérables, qui ont tout perdu dans le conflit.

La Présidente annonce que le Conseil directeur est appelé à élire au Comité une personne du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le Secrétariat a reçu la candidature de M. A. Sinmaleza (Equateur).

Le Conseil directeur prend acte du rapport et élit M. Sinmaleza (Equateur) au Comité.

e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
(CL/202/11e)-R.1)

La Présidente informe le Conseil directeur que le Comité exécutif a nommé M. K. Lusaka (Kenya), Mme H. Haukeland Liadal (Norvège) et M. K. Kosachev (Fédération de Russie) au Groupe du partenariat entre hommes et femmes.

Mme M. Mensah-Williams (Namibie), Présidente du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, rendant compte des travaux du Groupe, dit qu'il a examiné les statistiques relatives à la composition des délégations à la 138^{ème} Assemblée de l'UIP. Estimant qu'il est temps de briser le plafond de verre des 30 pour cent et de progresser vers la parité, le Groupe a discuté des moyens de renforcer la présence des femmes dans les parlements à travers le monde et a décidé d'inviter des délégations de pays dont le parlement ne compte pas de femme afin d'entamer le dialogue et de voir en quoi il pourrait aider. Il a aussi décidé d'effectuer, si possible, des missions dans les pays concernés. Enfin, le Groupe a pris note des activités que mène l'UIP pour combattre la violence faite aux femmes dans les parlements.

Le Conseil directeur prend acte du rapport.

La Présidente remercie Mme Mensah-Williams de sa précieuse contribution à la défense des droits des femmes dont l'UIP est devenue le champion. Mme Mensah-Williams a été un exemple pour de nombreuses jeunes femmes parlementaires et a aussi joué un rôle capital au Comité exécutif. L'Organisation compte sur elle pour poursuivre son engagement.

Mme Mensah-Williams se voit offrir un certificat de mérite pour sa contribution aux travaux du Comité exécutif.

f) Groupe consultatif sur la santé
(CL/202/11f)-R.1)

Mme U. Karlsson (Suède) présente le rapport du Groupe consultatif sur la santé, tel qu'il figure dans le document CL/202/11f)-R.1.

M. C. Sebuhero (Rwanda) dit qu'une délégation du Groupe consultatif est venue au Rwanda, où elle a pu visiter divers postes sanitaires, hôpitaux et dispensaires. Le Parlement rwandais a fait part à la délégation de ses expériences en matière de soins de santé et s'est déclaré prêt à procéder à des échanges d'informations avec d'autres pays et parlements, convaincu que les bonnes pratiques adoptées ailleurs pouvaient contribuer à renforcer le système de santé rwandais. Un exposé a servi à illustrer la visite sur le terrain.

g) Forum des jeunes parlementaires
(CL/202/11g)-R.1)

M. M. Bouva (Suriname), présentant le rapport sur les travaux du Forum des jeunes parlementaires consigné dans le document CL/202/11g)-R.1, dit que le Forum a fait le point sur les efforts déployés au niveau national pour accroître la présence des jeunes en politique et a souligné l'importance d'abaisser l'âge de l'éligibilité aux fonctions publiques, d'adopter et d'appliquer des quotas pour les jeunes lors des élections et de renforcer la présence des jeunes aux niveaux local et provincial comme autant de stratégies propres à favoriser l'élection d'un plus grand nombre de jeunes au parlement. Le Forum a accueilli favorablement les amendements apportés par le Comité exécutif aux Statuts et Règlements de l'UIP pour accroître la participation des jeunes. Il engage instamment tous les Parlements membres de l'UIP à soutenir la campagne "Not too young to run" en faveur de l'autonomisation des jeunes.

Le Forum a aussi discuté des réformes politiques liées au VIH/sida et à la santé des jeunes. De nombreuses barrières empêchent les jeunes d'accéder aux services de santé. Les parlementaires ont un rôle à jouer en révisant la politique de santé pour que tous aient également accès aux services de santé et pour prévenir la stigmatisation et la discrimination. Le Bureau du Forum s'est réuni. Il a discuté des activités futures et a choisi des thèmes de discussion, parmi lesquels figurent les moyens technologiques qui permettront de mieux promouvoir l'action des jeunes parlementaires. Le Forum souhaite aussi faire le point sur la mise en œuvre de la résolution de l'UIP intitulée *La participation des jeunes au processus démocratique*, qui a été adoptée à la 122^{ème} Assemblée de l'UIP à Bangkok en 2010.

Le Secrétaire général prend place au fauteuil présidentiel en raison d'une absence temporaire de la Présidente.

Le Conseil directeur prend acte du rapport et approuve les recommandations du Forum.

h) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent
(CL/202/11h)-R.1)

Mme M. Kiener-Nellen (Suisse), Vice-Présidente du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, dit que le Groupe consultatif a été créé pour renforcer la coopération de l'UIP avec les Nations Unies sur la question de la lutte antiterroriste et pour encourager l'harmonisation des législations nationales. A sa première réunion, le Groupe consultatif a finalisé ses Termes de référence (cahier des charges en bon français) qui sont maintenant soumis au Conseil directeur et figurent en annexe du document CL/202/11h)-R.1. Il y est précisé que toutes les recommandations que formule le Groupe consultatif doivent être adoptées par consensus. Au cas où ses membres ne pourraient parvenir à un consensus, l'opinion majoritaire sera transmise au Conseil directeur avec le détail des opinions dissidentes par souci de totale transparence. Le Groupe a aussi entendu des exposés de l'un des principaux auteurs de l'Indice du Terrorisme mondial, du Chef du Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ainsi que d'un représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, qui a éclairé le Groupe sur les aspects de la lutte contre le terrorisme qui touchent à la primauté du droit et aux droits de l'homme. Le Groupe s'est vu aussi exposer les initiatives communes prises par l'UIP et l'ONUDC et l'histoire de cette coopération. Il siègera encore deux fois en 2018. Ces réunions seront financées par des contributions extrabudgétaires et n'auront donc pas d'incidences sur les finances de l'UIP.

La Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.

M. D. Marie (France), appuyé par **M. D. McGuinty (Canada)**, exprime les réserves de sa délégation quant à la procédure suivie pour décider de la composition du Groupe consultatif, qui n'est ni complète ni pertinente et ne respecte pas non plus l'équilibre géographique. Le Parlement français ne reconnaîtra donc pas les travaux du Groupe et se réserve le droit de refuser toute décision que prendrait le Groupe et qu'il estimerait contraire à la sécurité nationale de la France. La délégation allemande va émettre une réserve analogue par écrit.

M. M. Kadam (Tchad), appuyé par **M. M. Timbine (Mali)** et **M. A.A. Jama (Somalie)**, remettant également en question la composition du Groupe consultatif, dit qu'il ne comprend pas pourquoi le Groupe ne comprend aucun parlementaire de l'Afrique subsaharienne. Le terrorisme fait rage au Sahel, causant d'immenses souffrances dans la région. Forte d'une si douloureuse expérience, la région Afrique a beaucoup à apporter aux travaux du Groupe consultatif et doit y être représentée de manière satisfaisante.

M. Y. Jabour (République bolivarienne du Venezuela), appuyé par **M. D. Pacheco (Portugal)** dit que, s'il se réjouit de l'initiative prise de créer le Groupe consultatif, il reconnaît que la composition du Groupe mériterait d'être examinée de plus près. La lutte contre le terrorisme est d'une importance cruciale. Il suggère donc que les Termes de référence du Groupe soient discutés plus en détail et en toute transparence et peaufinés à la prochaine session du Conseil directeur.

M. I. Macdonald (Australie) dit que la lutte contre le terrorisme est une question capitale et qu'il est satisfait de voir l'UIP engagée dans ce domaine. L'Australie était l'un des premiers membres du Groupe consultatif, mais vu le changement dans les règles ou la composition du Groupe depuis la dernière session, sa délégation souhaite réserver sa position sur le rapport et sur le travail du Groupe consultatif dans son ensemble, tant qu'elle n'aura pas reçu des éclaircissements sur la procédure suivie pour constituer le Groupe.

La Présidente prend la parole pour clarifier le fait que la discussion est axée sur les Termes de référence et la composition élargie à 15 membres.

M. D. McGuinty (Canada) dit qu'il faudrait se mettre en quête d'une procédure moins contestable, plus inclusive et transparente pour décider non seulement de la composition du Groupe consultatif mais aussi de ses sources de financement. Tous les groupes géopolitiques gagneraient à être mieux informés des modalités de fonctionnement du Groupe consultatif. Le terrorisme n'est pas seulement un sujet d'une importance cruciale mais aussi un sujet à risque. Il est donc essentiel que toutes les activités qui y touchent soient menées dans la plus grande transparence.

M. A. Al Mahmoud (Qatar) dit que l'UIP a été fondée sur les principes de la démocratie, de la transparence et de la dignité. Elle doit appliquer ces principes dans toutes ses procédures. Les membres du Groupe consultatif ont été nommés, ce qui n'est pas un procédé suffisamment démocratique. Ils devraient être choisis sur la même base que ceux des commissions permanentes. Il faudrait aussi en savoir plus sur le mandat du Groupe consultatif, en particulier ses objectifs et ses responsabilités. Les Termes de référence devront être discutés plus en détail à la prochaine Assemblée de l'UIP ; ainsi tous les Parlements membres auront eu le temps de les soumettre à un examen approfondi.

Le Secrétaire général dit que, au cours des dernières années, l'UIP a adopté une série de résolutions sur l'action que devraient mener les parlements pour lutter contre le terrorisme en général et mettre en application les résolutions pertinentes des Nations Unies. On a cependant constaté un décalage entre les intentions de la communauté parlementaire et ses actes. La décision a donc été prise de lancer un projet pour aider les parlements à rédiger des lois propres à prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent et renforcer leur capacité de combattre le terrorisme par des mécanismes de gouvernance inclusifs qui s'adressent à l'ensemble de la société. Le projet devait être d'ordre technique et réalisé en collaboration avec d'autres entités internationales compétentes telles que l'ONUDC. Compte tenu des opinions des Membres de l'UIP, il a été décidé que, le terrorisme étant une question très sensible, le projet serait mené à bien avec leur soutien. L'idée est ainsi née de créer un Groupe consultatif de haut niveau comme organe auxiliaire du Conseil directeur, sur le modèle d'autres organes similaires tels que le Groupe consultatif de haut niveau sur la santé. Ce n'est pas un organe politique ; il ne se rendra pas en visite sur le terrain mais sera plutôt là pour conseiller le Secrétariat dans l'établissement de plans de travail et de budgets et les consultants chargés d'apporter une assistance technique aux parlements.

La décision de créer le Groupe consultatif de haut niveau a été prise par le Conseil directeur à sa 201^{ème} session à Saint-Pétersbourg. A cette même session, le Conseil directeur a approuvé une version préliminaire des Termes de référence du Groupe, qui a été révisée et dont la nouvelle version est actuellement soumise à l'examen du Conseil. Il a été proposé de limiter le nombre des membres à 15 au maximum pour que la taille du Groupe ne soit pas un obstacle à son bon fonctionnement. S'agissant de la composition, le but n'était pas de veiller à l'équilibre géographique mais plutôt de réunir le maximum de compétences techniques, comme cela a été le cas pour le Groupe consultatif de haut niveau sur la santé. Cela dit, l'UIP reste une institution politique dont les organes doivent tenir compte, dans leurs structures et leurs travaux, des vues de l'ensemble de ses Membres.

Si la liste des membres proposés a été approuvée à Saint-Pétersbourg, le Secrétaire général et la Présidente ont été priés de mener des consultations afin d'améliorer l'équilibre géographique et la parité entre hommes et femmes. La composition proposée a été modifiée à la suite de ces consultations, avec l'ajout d'un représentant de l'Algérie pour le Groupe africain et d'un représentant de l'Argentine pour le GRULAC. Il appartient au Conseil de décider des modalités de constitution du Groupe consultatif. Le Secrétariat n'a fait jusqu'à présent qu'appliquer les décisions prises par le Conseil directeur à sa 201^{ème} session. Si le Conseil souhaite amender la procédure régissant la constitution du Groupe, il peut évidemment décider de le faire à sa prochaine session. Il doit toutefois se prononcer clairement sur la question de savoir si, dans l'intervalle, le Groupe est en mesure de fonctionner dans sa composition actuelle, parce que la prochaine réunion du Groupe est prévue pour le début du mois de mai 2018 et que le Parlement d'Abou Dhabi prend actuellement des dispositions pour le recevoir.

M. J. Whittingdale (Royaume-Uni) dit que la lutte contre le terrorisme est une question d'une importance capitale. S'il remercie le Secrétaire général des informations qu'il a données, il n'y a pas de résolution de l'UIP qui ait mandaté la constitution ou la composition du Groupe consultatif. A ce sujet, le Royaume-Uni partage les préoccupations exprimées par les

représentants de l'Australie, du Canada et de la France. Les frais liés à la création et au fonctionnement du Groupe consultatif ont été estimés à environ 6 millions de dollars E.-U. Comme on ne sait toujours pas exactement comment ces fonds vont être mobilisés, sa délégation souhaite émettre officiellement des réserves.

Mme M.N. Mensah-Williams (Namibie) dit que le Conseil directeur a déjà discuté de la constitution du Groupe consultatif à sa session de Saint-Pétersbourg. L'équilibre géographique et la parité doivent être respectés dans la composition du Groupe. Il ne faudrait pas l'empêcher de travailler simplement parce que certaines délégations n'y sont pas représentées. Si le Conseil directeur juge nécessaire de reconsidérer les modalités de constitution, il peut le faire à une prochaine session, mais le Groupe doit pouvoir se mettre au travail.

Mme R. Alitwala Kadaga (Ouganda), appuyée par **M. W. William (Seychelles)** et **M. J.F. Mudenda (Zimbabwe)**, dit qu'elle reconnaît que la constitution du Groupe consultatif est une question très importante. Cependant, le manque de transparence qui a présidé au choix de ses membres est très préoccupant. Il est donc essentiel d'avoir une bonne communication et un *modus operandi* clair. Cela dit, le Groupe a été créé par décision du Conseil directeur, laquelle ne doit pas être annulée sans une motion officielle. Il doit donc continuer à fonctionner en attendant la révision de ses Termes de référence.

M. A.M. Oquaye (Ghana) dit que, s'il admet la nécessité de tenir dûment compte des préoccupations soulevées par les représentants du Canada, de la France et du Royaume-Uni, entre autres, il est aussi d'avis que la menace que le terrorisme fait peser sur le monde est trop grave pour que le Groupe consultatif s'arrête de travailler.

M. A.S.M. Feroz (Bangladesh) dit que le terrorisme ne pose pas seulement un problème grave en Afrique et au Moyen-Orient. C'est la plus grande menace pour la paix et la démocratie dans le monde.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite renvoyer les Termes de référence du Groupe consultatif devant le Comité exécutif pour révision, afin qu'ils puissent être à nouveau examinés à la prochaine session du Conseil en octobre 2018.

Il en est ainsi décidé.

M. M. Timbine (Mali) dit que la préoccupation première, lors de la constitution du Groupe consultatif, devrait être l'expérience en la matière, plutôt que l'équilibre géographique ou la parité entre hommes et femmes. Les pays du Sahel ont une expérience particulièrement importante. Il est très décevant de voir minimiser le degré de souffrance dans cette région.

M. M. Kadam (Tchad) dit que la communauté internationale ne fait rien dans ce domaine et qu'il n'est pas contre l'initiative mais qu'il faut un meilleur équilibre entre les sexes et une meilleure répartition géopolitique au sein du Groupe, en particulier une plus grande représentation de l'Afrique.

M. D. Pacheco (Portugal) souligne que dès lors que le Groupe de haut niveau est censé être un groupe technique, les nationalités des membres ne doivent pas avoir d'importance. Cependant, puisque tous les pays sont touchés par le terrorisme, tous les groupes géopolitiques devraient être inclus.

Le Secrétaire général répond que le Secrétariat a pris bonne note de toutes les préoccupations soulevées, et de la décision de renvoyer les Termes de référence devant le Comité exécutif pour révision. Comme cela a déjà été expliqué à la précédente session du Conseil directeur, le fonctionnement du Groupe consultatif de haut niveau sera financé par des sources extrabudgétaires. Ces fonds ont été mobilisés par des partenaires, dont les Nations Unies, et plusieurs parlements nationaux ont fait des promesses de dons. Le financement à assurer pour l'avenir sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Groupe à Abou Dhabi, pour autant que le Conseil directeur souhaite que cette réunion ait lieu. Il demande au Conseil si celui-ci souhaite que le Groupe consultatif poursuive ses préparatifs de projets et ses activités dans le sens décrit par Mme Kiener-Nellen, ou que le Groupe cesse de travailler en attendant la révision de ses Termes de référence.

M. Y. Jabour (République bolivarienne du Venezuela) dit qu'il faut poursuivre le dialogue dans la transparence. Tous les délégués présents sont d'accord pour estimer que le Groupe consultatif est nécessaire et ils savent que nul n'est à l'abri du terrorisme. Le Conseil directeur devrait cependant avoir la possibilité, à sa prochaine réunion, d'examiner tous les aspects de la constitution du Groupe consultatif et d'en discuter plus en détail. Il faudra donc reporter l'entrée en fonction du Groupe consultatif.

Le représentant des Emirats arabes unis ajoute que le Groupe a été créé par décisions du Conseil directeur et du Comité exécutif. Il ne faudrait pas défaire ce travail.

Mme Alitwala Kadaga (Ouganda) propose que le Groupe poursuive ses travaux et que les amendements soient traités ultérieurement.

M. I. Macdonald (Australie) est du même avis.

La Présidente dit qu'elle croit comprendre que les membres sont d'accord pour le renvoi des Termes de référence du Groupe de haut niveau devant le Comité exécutif, mais qu'il reste à décider si le Groupe doit être autorisé à poursuivre ses activités.

M. A. Altarawneh (Jordanie) dit que la mise en place du Groupe consultatif de haut niveau témoigne de la volonté de l'UIP de combattre le terrorisme. Si le Groupe tarde à se mettre au travail, cela ne servira les intérêts d'aucun pays. Il faut l'autoriser à poursuivre ses activités pendant la révision de ses Termes de référence.

La Présidente dit que, si la volonté de chacun des Parlements membres de l'UIP de combattre le terrorisme ne fait aucun doute, il semble qu'ils ne parviendront pas à un consensus sur la question de savoir s'il faut suspendre le mandat du Groupe consultatif. Elle invite donc le Conseil directeur à voter sur la question à main levée, à raison d'une voix par délégation.

Le Conseil directeur prend acte du rapport et décide, par 23 voix contre 17, que le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent poursuivra ses activités comme il en a été initialement chargé, en attendant que le Comité exécutif en révise les Termes de référence.

Point 12 de l'ordre du jour

139^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP (GENEVE, 14-18 OCTOBRE 2018)

Le Secrétaire général dit que la prochaine Assemblée aura lieu à Genève du 14 au 18 octobre 2018. Le Comité exécutif siègera les 12, 13 et 17 octobre, et le Conseil directeur, les 15 et 18 octobre. Un atelier sur les Objectifs de développement durable (ODD) à l'intention des présidents des commissions parlementaires des affaires étrangères, du budget et des finances, et des ODD doit être organisé conjointement avec l'Office des Nations Unies à Genève et l'on espère qu'il pourra avoir lieu la veille de l'Assemblée ou le lendemain de sa clôture. De plus amples informations seront diffusées à ce sujet en temps utile.

Point 13 de l'ordre du jour

PROCHAINES REUNIONS INTERPARLEMENTAIRES
(CL/202/13-P.1)

a) Réunions statutaires

Le Secrétaire général annonce que, pendant la 138^{ème} Assemblée, l'UIP a conclu un accord avec la délégation argentine pour que la 140^{ème} Assemblée se tienne au 6 au 10 avril 2019 à Buenos Aires. La 141^{ème} Assemblée devrait se tenir du 13 to 17 octobre 2019 à Genève, comme à l'accoutumée.

b) Réunions spécialisées et autres

Le Secrétaire général renvoie au tableau des réunions spécialisées et autres qui figure dans le document CL/202/13-P.1, et signale en particulier quatre réunions. Le Parlement argentin a proposé qu'une réunion parlementaire se tienne à l'occasion du Sommet du G20, les 1^{er} et 2 novembre 2018 ; elle serait financée par des fonds internes et des sources extérieures. Le Parlement du Suriname a offert d'accueillir un atelier régional pour les parlements des Caraïbes

qui ne sont pas Membres de l'UIP pour aider celle-ci à se rapprocher des non-Membres et leur expliquer les avantages d'une affiliation à l'UIP. Une réunion parlementaire se tiendra à Cracovie, Pologne, en décembre 2018 à l'occasion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et sera couverte, comme à l'accoutumée, par le budget ordinaire. Un séminaire régional sur la contribution des parlements aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce se tiendra à Gaborone, Botswana ; il s'adressera aux parlements anglophones d'Afrique et sera financé par des contributions extrabudgétaires. Il signale aussi que le deuxième séminaire régional sur la mise en œuvre des ODD pour les parlements de l'Asie-Pacifique se tiendra à Oulan-Bator, en Mongolie. Enfin, le Parlement marocain a offert d'accueillir une réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence intergouvernementale qui se tiendra à Marrakech en décembre 2018 et à laquelle sera adopté le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

M. A. Touizi (Maroc) dit que la réunion parlementaire qui se tiendra au Maroc sera l'occasion de renforcer encore la coopération entre l'UIP et les Nations Unies à un moment clé, celui de la conclusion du pacte mondial pour les migrations. Il incite les parlements à y venir aussi nombreux que possible. Il espère que la réunion pourra être organisée à une date qui ne coïncide pas avec celle de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

La Présidente dit que le Secrétariat s'entendra avec le Parlement marocain pour fixer, pour la réunion, des dates qui conviennent au plus grand nombre.

Le Conseil directeur approuve la liste des réunions spécialisées et autres.

Nomination de deux vérificateurs internes pour les comptes 2018

(cf article 41 du Règlement du Conseil directeur)

La Présidente annonce que le Secrétariat n'a reçu qu'une seule candidature au poste de Vérificateur interne pour les comptes 2018, celle de M. V. Macedo (Portugal). Elle encourage d'autres personnes à envisager de se porter candidats. Elle considère que le Conseil souhaite nommer M. Macedo et décidera de nommer un deuxième Vérificateur interne à sa prochaine session.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente exprime sa reconnaissance, au nom de toute l'Organisation, au Vérificateur interne sortant, M. Krister Ornfjäder de Suède qui, au fil des ans, a toujours défendu les intérêts de l'UIP dans les capacités les plus diverses.

Point 14 de l'ordre du jour

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET REGLEMENTS DE L'UIP

(CL/202/14-P.1.rev)

La Présidente dit que le Comité exécutif a examiné les amendements proposés aux Statuts et Règlements pour renforcer la présence des jeunes à l'UIP, tels qu'ils figurent dans le document CL/202/14-P.1, et en recommande l'adoption.

Le Conseil directeur approuve les amendements proposés aux Statuts et Règlements de l'UIP, tels que recommandés par le Comité exécutif.

Point 16 de l'ordre du jour

DIVERS

La Présidente dit qu'elle souhaite exprimer sa gratitude à tout le personnel de l'UIP qui travaille sans relâche dans les coulisses pour assurer un déroulement sans heurt des Assemblées de l'UIP et renforcer l'Organisation dans son ensemble.

Le Secrétaire général remercie la Présidente de ses paroles aimables qui récompensent le Secrétariat de son dévouement.

La Présidente déclare close la 202^{ème} session du Conseil directeur.

La réunion est close à 18 h 20.